

SG/VC/SS/19/12/2019



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019

Séance Ordinaire



À 20h00

Conseillers en exercice	29
Présents	22
Votants	27
Pouvoirs	5

À 20h05

Conseillers en exercice	29
Présents	23
Votants	28
Pouvoirs	5

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à vingt-heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY, Maire en exercice.

Etaient présents : M. AMRANE Olivier, M. CHABOUD Stéphan, M. CHAUVEAU Gérard, Mme LAURENT Christine, Mme FORT Stéphanie, M. FRAISSE Damien, Mme GACHE Christel, M. GERLAND Frédéric, M. GIRAUD Florian, Mme HART Céline, M. JACQUET Frédéric, M. LAM KAM David, M. LE BELLEC Antoine, M. LE GALL Matthieu, Mme MARQUET Stéphanie, Mme METTRA Mireille, Mme PETIT Sandrine, Mme PRADON Marie-Hélène, Mme QUENTIN-NODIN Agnès (arrivée à 20h05), M. SAUREL Jacques, Mme VOSSEY-MATHON Nathalie, M. TETARD François.

Etaient absents : Néant.

Etaient absents excusés : M. CHIFLET Frédéric (procuration donnée à M. GERLAND Frédéric), Mme FABREGÉ Marie-Christine (procuration donnée à Mme DUBAY Jacques), Mme MALLET Anne-Marie (procuration donnée à Mme PETIT Sandrine), Mme VAN DE VOORT Anne (procuration donnée à M. SAUREL Jacques), Mme MALAVIEILLE Valérie, Mme ROCH Evelyne (procuration donnée à M. TETARD François).

Secrétaire de séance : M. LE GALL Matthieu.

Monsieur le Maire débute la séance en rendant hommage au Lieutenant Jean GOURDON, ancien Chef de Centre de la Caserne de Saint-Péray, dit « Jeannot », décédé dans sa 73^{ème} année. Il avait servi au centre de secours de Saint-Péray depuis le 15 septembre 1975 et avait fait valoir ses droits à la retraite de sapeurs-pompiers en 2002, après avoir œuvré pour la population et assouvi sa passion pendant 27 années dont 13 années en tant que chef de centre.

Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Monsieur le Maire propose ensuite l'assemblée qu'un point supplémentaire soit rajouté à l'ordre du jour et abordé en fin de séance. Il s'agit du vote d'une subvention exceptionnelle pour la commune du Teil suite au séisme survenu le 11 novembre 2019. Cette proposition reçoit l'approbation de l'Assemblée.

N° 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/11/2019

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

N° 2 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

Monsieur Jacques SAUREL explique que suite à la dissolution de la SEMSPAD, la commune a récupéré les capitaux qu'elle y avait investis pour un montant de 584 000 €. Ce montant a été encaissé sur un compte de titre de participation mais à la demande du Trésorier, celui-ci doit être encaissé sur un compte de produits de cessions d'immobilisation, ce qui entraîne un virement de compte à compte.

Il poursuit en indiquant qu'à la demande du SDE07, il est également nécessaire de virer les crédits du compte 21538/822/45, sur lequel ont été payés les travaux d'éclairage public, sur l'article 2041582/020 pour un montant de 46 903 € afin que ces travaux soient amortis.

Il termine en précisant que cette décision modificative est la seule de l'exercice 2019 et ne modifie en rien l'exécution et l'équilibre budgétaires de cette année.

DELIBERATION N°74-2019 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'OPERER** les mouvements budgétaires suivants :

	LIBELLE	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
/024//020	Produit des cessions		584 000,00
/261//020...	Titres de participation		-584 000,00
204/2041582//020...	Subventions d'équipement versées – autres groupements-bâtiments et installations	46 903,00	
21/21538/822/45	Autres réseaux	-46 903,00	
	TOTAL	-	-

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 3– ACCEPTATION PAR LA COMMUNE D'UN DON DE LA CONFRERIE DU SAINT-PERAY

Madame Stéphanie FORT indique que la Confrérie du Saint-Péray organise chaque année le marché aux vins des côtes du Rhône septentrionales, dans le cadre de la Fête des Vins et du Jumelage et reverse à la ville un don de 6000 € suite aux bénéfices réalisés. Elle ajoute qu'un don de 600 € est également reversé au Groupement du Personnel Communal.

Monsieur le Maire rappelle que la Confrérie du Saint-Péray bénéficie de l'appui technique, logistique, matériel et humain des services municipaux ainsi que du prêt du gymnase municipal, de l'installation des stands etc. Il tient, au nom des élus, à remercier l'ensemble de la Confrérie du Saint-Péray pour son engagement tout au long de l'année.

DELIBERATION N°75-2019 :

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** le don de 6000€ de la Confrérie du Saint-Péray au profit de la Commune,
- **DE PREVOIR** au Budget de la commune les recettes afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 4– SUBVENTION CAES – EVENEMENTS FAMILIAUX ET PROFESSIONNELS

Madame Stéphanie FORT indique que le Comité d'Action et d'Entraide Sociale (CAES) de la commune a dans ses missions celle de verser aux agents communaux une prime dans le cadre d'évènements familiaux ou professionnels. Elle précise que chaque année le CAES bénéficie d'une subvention de la commune et que pour cet exercice il est proposé de verser la somme de 2575 €.

DELIBERATION N° 76-2019 :

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **DE VERSER** une subvention de 2 575 € à l'association « Comité d'Actions et d'Entraide Sociales »,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants à la dépense au budget de l'exercice 2019 aux chapitres et article s'y rapportant,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N°5 – VOYAGE SCOLAIRE A VERDUN – SUBVENTION COMMUNALE AU COLLEGE DE CRUSSOL

Madame Céline HART indique que la commune a été saisie d'une demande du collège de Crussol, aux fins d'obtenir une participation au voyage scolaire organisé à Verdun du 5 au 8 novembre 2019 pour 37 élèves dont 24 sont domiciliés à Saint-Péray. La subvention sollicitée est de 800 €.

Elle précise que cette subvention entre dans le cadre d'un partenariat avec l'Union Fédérale des Anciens Combattants, cette dernière portant des actions relatives au devoir de mémoire, auxquelles les collégiens sont associés notamment par le biais d'un voyage scolaire à Verdun et par une présence active aux cérémonies du 11 novembre.

Elle termine en rappelant que cette subvention était de 500 € les années précédentes mais que cette année le collège a dû changer de mode d'hébergement et a prolongé ce voyage d'une nuitée.

Monsieur le Maire souligne l'important engagement des équipes pédagogiques sur le devoir de mémoire et les cérémonies liées à la 1^{ère} Guerre Mondiale.

DELIBERATION N°77-2019 :

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le versement d'une participation financière de la commune au collège de Crussol à hauteur de 800 € pour la sortie scolaire sus évoquée,
- **DE PREVOIR** au budget principal les dépenses afférentes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6 – DEROGATION MUNICIPALE A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL

Madame Nathalie VOSSEY-MATHON explique que chaque année la commune doit délibérer sur l'autorisation d'ouverture exceptionnelle des commerces de détails, sachant que comme le prévoit la loi du 13 juillet 1906, le repos dominical reste le principe. Cependant, la loi permet d'autorisation une dérogation municipale à cette règle du repos dominical pour le commerce de détail non alimentaire dans la limite de 12 dimanches par an, 5 dimanches relevant de la compétence directe du Maire et 7 relevant de la compétence du Conseil Municipal. Elle indique qu'il est donc proposé d'octroyer pour l'année 2020 à la fois 5 dérogations à la règle du repos dominical aux commerces de détails et 12 dérogations à certaines catégories d'activités de commerces de détails non alimentaires, sachant que le principe retenu concernerait les dimanches qui marquent le début des périodes de soldes et des fêtes de fin d'année et également les demandes spécifiques de certains secteurs en fonction de leur périodicité commerciale en veillant à la concurrence avec le commerce de proximité. Elle précise que la CCRC a statué lors de son Conseil Communautaire réuni ce jour et que la liste des dimanches autorisés sera arrêtée avant le 31 décembre 2019 après l'avis des organisations d'employeurs et des salariés intéressés.

Monsieur le Maire précise que le souhait de la commune est de préserver les activités du cœur de ville mais que suite à un décret national les ouvertures sont possibles pour les commerces alimentaires les dimanches jusqu'à 13 h ce qui déséquilibre l'activité économique du cœur de ville.

DELIBERATION N°78-2019 :

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à l'autorisation d'ouverture exceptionnelle des commerces de détail pour 12 dimanches durant lesquels les commerces de détail de la commune où le repos a lieu le dimanche pourront être ouverts pour l'année 2020.
- **DE RAPPELER** que cette décision du maire est prise sous réserve d'un avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre (La Communauté de Communes Rhône Crussol) et qui statuera sur cette question lors de son prochain conseil communautaire le jeudi 12 décembre 2019.
- **DE PRECISER** que la liste des dimanches autorisés sera arrêtée avant le 31 décembre 2019 après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées.
- **DE DIRE** que l'arrêté fixera les dimanches désignés pour les commerces de détail de chaque catégorie d'activité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Olivier AMRANE indique qu'en cette fin d'année 2019 et essentiellement afin d'intégrer l'avancement de grade de certains agents, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

Il précise qu'une réorganisation du fonctionnement de la crèche dans le cadre de l'obligation légale d'avoir dans ses effectifs une deuxième Educatrice de Jeunes Enfants engendre également des modifications.

Il précise que des mouvements sont prévus notamment à compter du 30 décembre, du 31 décembre 2019 et à compter du 1^{er} janvier 2020 comme indiqué dans le tableau des effectifs ci-joint.

Monsieur le Maire rappelle que ces modifications ont été évoquées en Comité Technique avec l'ensemble du personnel communal.

DELIBERATION N° 79-2019 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs ci-annexé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire indique que la commune va faire l'objet d'un recensement qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020 et que 14 agents recenseurs vont être recrutés. Il précise que ce recensement permettra à l'INSEE de donner des informations très intéressantes sur l'état de nos populations au-delà du nombre avec notamment la composition des ménages, les lieux de travail etc. et des statistiques essentiels.

Il termine en proposant la grille de rémunération ci-dessous et précise que la Dotation Forfaitaire de Recensement (DFR) allouée par l'INSEE est de 14 121 € et que la somme globale nécessaire pour honorer les rémunérations proposées est de l'ordre de 25k€.

	Montants bruts
Séance de formation (1/2 journée)	35,00 €
Tournée de reconnaissance	25,00 €
Feuille de logement	2,00 €
Bulletin individuel	1,20 €
Forfait déplacement aire urbaine	45,00 €
Forfait déplacement campagne et écarts	80,00 €
Prime FLNE<5%	150,00 €

DELIBERATION N° 80-2019 :

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **DE FIXER** la rémunération des agents recenseurs comme indiqué ci-dessus,
- **DE PREVOIR** au Budget de la commune les dépenses afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur Olivier AMRANE indique, dans un premier temps, que ce rapport a été validé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du fait d'une commune de plus de 10 000 habitants en l'occurrence Guilhaud-Granges avec deux associations de consommateurs (Association Familiale et la FRAPNA).

Il poursuit en indiquant que suite à la fusion avec le Pays de Vernoux au 1^{er} janvier 2018, 4 Délégations de Services Publics sont en vigueur et suivies par le même délégataire VEOLIA, pour 39 288 habitants au total, ce qui représente un peu plus de 18 000 habitants sur le canton et 9 000 abonnés avec une moyenne de consommation de 127l/hab et par jour et 970 kms de réseaux, 42 réservoirs et 11 unités de production.

Il souligne la part importante du rendement qui améliore le service et diminue les fuites en lien avec les actions menées par l'intercommunalité et les contrats de transition signés récemment. Des préconisations sont également faites par le Grenelle au niveau de l'Etat avec des pourcentages et des chiffres clés imposés soit 66,8 % pour Saint-Péray et 73,4 % sur le canton. Il indique que cette amélioration est visible sur les autres communes du canton et qu'elle est due notamment au renouvellement du plan des canalisations et également au contrat d'agence de l'eau effectif depuis trois ans et qui s'élève à 2 millions 4 sur l'ensemble du Syndicat permettant l'engagement sur la transition écologique et les économies d'eau.

Il indique aussi que 307 fuites constatées sur le réseau pour l'année 2018 ont été résolues, que des compteurs de sectorisation ont été installés pour connaître les carences. Il souligne la mise en place de la radio relève, qui permet à VEOLIA de relever l'ensemble des compteurs depuis le véhicule des agents.

Concernant la qualité de l'eau, Olivier AMRANE rappelle que l'Agence Régionale de Santé effectue des contrôles tous les quinze jours, VEOLIA toutes les semaines que ce soit chez des particuliers ou dans des points aménagés.

Il indique que les résultats sont satisfaisants sur tout le territoire.

Il termine en signalant que concernant le prix de l'eau, il a été négocié en 2015 lors de la DSP et il tend vers la baisse grâce à cette négociation.

Monsieur Olivier AMRANE termine en faisant un point sur les intempéries du 14 novembre dernier et notamment quelques pénuries d'eau suite aux coupures électriques. Il indique que deux gros groupes électrogènes avaient été réservés et qui ont permis de limiter les coupures d'eau sur le territoire.

Monsieur le Maire souligne l'important travail de ce syndicat et plus particulièrement le maillage qui a permis de sécuriser et rappelle que de gros investissements ont lieu chaque année. C'est dans ce cadre que sont effectués les travaux rue Général Leclerc ainsi que le renouvellement des canalisations et des branchements rue Tassini et chemin de Hongrie au printemps prochain.

DELIBERATION N° 81-2019 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

10 – ADHESION AU SYNDICAT EAU POTABLE CRUSSOL-PAYS DE VERNOUX

Monsieur le Maire indique que suite à la demande d'adhésion des communes de Beauchastel, Saint-Fortunat sur Eyrieux, Saint-Vincent de Dufort et La Voulte sur Rhône au Syndicat Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux, il est demandé au Conseil Municipal de la ville de Saint-Péray, dans un délai de trois mois, de donner son accord pour l'admission de ses communes.

DELIBERATION N° 82-2019 :

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER** son accord pour l'admission des communes de Beauchastel, Saint-Fortunat sur Eyrieux, Saint-Vincent de Dufort, la Voulte sur Rhône comme membres du Syndicat Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux,
- **DE DEMANDER** à Monsieur le Préfet de l'Ardèche, sous réserve de l'accord des collectivités membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiées requises par l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'étendre le périmètre du syndicat Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux au territoire des communes de Beauchastel, Saint-Fortunat sur Eyrieux, Saint-Vincent de Dufort, La Voulte sur Rhône et d'entériner la modification statutaire correspondante, avec effet au 31 décembre 2019 dans un souci de bonne gestion financière et comptable.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président du syndicat Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux de toutes les suites à donner pour mener à bien cette procédure d'admission.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

11 – RAPPORT D'ACTIVITE DE VALENCE ROMANS DEPLACEMENTS
--

Madame Agnès QUENTIN-NODIN présente le rapport d'activité de Valence Romans Déplacements.

Concernant le réseau de bus, elle indique qu'un important travail est réalisé par VRD afin de servir au mieux la population. Elle souligne la baisse des coûts d'abonnements très significative soit 10 €/mois pour les jeunes et 20 €/mois pour le tarif classique ce qui représente 200 € à l'année pour circuler en bus afin de favoriser ce mode de transport.

Elle précise aussi que l'accent a été mis sur l'intermodalité et notamment le développement des modes alternatifs et durables. Pour Saint-Péray, elle cite le chantier au rond-point de la Maladière avec l'installation du parc relais qui sera ouvert très prochainement, avec une station de vélos, la possibilité de louer un véhicule type utilitaire et celle de laisser des véhicules en stationnement pour utiliser les modes de déplacement doux.

Elle indique également que l'aide à l'achat de vélos électriques a été relancée, avec une prime de 200 € chez certains vélosites en convention avec VRD.

Elle précise que l'équipement des voies vertes fréquentables par les vélos et les piétons se poursuit sur la commune, notamment sur le pont Bowstring avec un aménagement jusqu'à la voie de chemin de fer qui proposent un espace plus important pour les modes doux. Elle cite également les travaux de poursuite de la voie douce depuis le pont du Mialan avenue Louis-Frédéric Ducros jusqu'au lotissement des Buis au Sud de la commune.

Concernant les modes de déplacements doux, Madame Agnès QUENTIN-NODIN précise que la commune de Saint-Péray fait partie d'un des trois itinéraires cyclables prioritaires de la CCRC avec la mise en place de panneaux qui flèchent le centre-ville de Saint-Péray ainsi que la commune de Cornas et un panneau plus important où sera indiqué tous les itinéraires accessibles de la commune.

Elle termine en donnant quelques chiffres clés de VRD :

- Recettes de fonctionnement : 36 M€
- Dépenses de fonctionnement : 32 M€
- Investissement : 4,5 M€

Madame Agnès QUENTIN-NODIN profite de ces instants pour informer de l'acquisition de deux radars pédagogiques supplémentaires par la commune dans les prochaines semaines, en rappelant que la commune en possède déjà un et que cela s'avère très efficace pour sensibiliser les usagers de la route à la vitesse en ville et que l'on constate une baisse de la vitesse de façon significative au droit de ces radars.

Monsieur le Maire rappelle que les entreprises de plus de 9 salariés financent les transports des bus pour une part importante soit 75 à 80 % ainsi que la Communauté de Communes Rhône-Crussol qui verse 500 000 € à VRD.

Il tient également à préciser que lors des travaux de l'avenue du 11 Novembre, l'arrêt de bus au Carrefour de la Libération a été déplacé avenue Marc Bouvat mais que cet arrêt doit être sécurisé et notamment avec la création d'un abri qui fait actuellement l'objet d'une étude.

DELIBERATION N°83-2019 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activité de Valence-Romans Déplacements pour l'année 2018.

N° 12 – DENOMINATION DES VOIES SUITE AU NUMEROTAGE DE LA COMMUNE
--

Monsieur Gérard CHAUX fait un rappel concernant le plan de numérotage de la commune en indiquant que celui-ci a été réalisé au cours de l'année 2019 et qui permettra une meilleure identification des lieux-dits et des maisons à la fois pour l'intervention des services de secours mais également pour la gestion des livraisons en tout genre. Il précise que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique qui aura lieu dans les années à venir.

Il indique qu'un courrier est en train d'être adressé aux administrés concernés ainsi qu'aux principaux organismes tels que La Poste, les Impôts, Véolia, Orange, Enedis, Cadastre et centre de secours.

Il poursuit en rappelant que certaines situations nécessitent de modifier la dénomination de voies afin d'atteindre l'objectif de clarification du numérotage de l'ensemble des habitations, à savoir :

- Chemin des Plaines à Clarençon qui sera renommé Chemin du Grand Bois,
- Portion de la RD279 entre le pont au-dessus du Mialan et la sortie d'agglomération vers Touloud qui sera renommée Avenue Louis-Frédéric Ducros,

- *Portion de la RD533 entre le carrefour Avenue du Puy en Velay / rue Ferdinand Malet et la sortie d'agglomération vers Alboussière qui sera renommée l'Avenue du Puy en Velay.*

Monsieur le Maire signale qu'il a fallu plus de temps que prévu pour réaliser ce numérotage car la mobilisation des entreprises a été longue et que la topographie de ma commune a induit plusieurs points difficiles à régler. Il indique que d'ici juin 2020 l'ensemble des quartiers devraient être numérotés.

DELIBERATION N°84-2019 :

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** les nouvelles dénominations des voies communales suite au numérotage de la commune comme indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 13 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA COMMUNE DU TEIL

Monsieur le Maire rappelle le séisme survenu le 11 Novembre de magnitude 5,4 sur l'échelle de Richter et qui a frappé notamment la ville du Teil en Ardèche. Il informe qu'un appel a été lancé de l'Association des Maires d'Ardèche et de France pour aider la ville du Teil puisque le Département et la ville ne peuvent pas faire face aux millions d'euros de dégâts. Il précise qu'une grande solidarité est mise en place notamment par les communes et par les intercommunalités de France et souligne que les 13 communes de l'intercommunalité délibéreront prochainement.

Il poursuit en proposant au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de l'ordre de 10 000 € soit 1,2677 € par habitant.

Il termine en indiquant que la commune a été interpellée par des administrés suite à des failles dans leur habitation et indique que la ville a fait une demande auprès de la Préfecture pour classement en catastrophe naturelle.

DELIBERATION N°85-2019 :

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000€ (dix-mille euros) au profit de la commune du Teil,
- **DE DIRE** que les sommes afférentes seront inscrites au budget de la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches aux fins d'application de la présente délibération.

N° 14 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SENTIER THEMATIQUE DES MASSIFS DE CRUSSOL

Monsieur Antoine LE BELLEC présente au Conseil Municipal le sentier thématique des Massifs de Crussol dont vous trouverez le détail dans le rapport ci-joint.

Monsieur le Maire signale qu'il a fallu plus de deux ans de travail pour la réalisation de ce parcours et que ce massif est de plus en plus fréquenté dû à son attractivité. Il termine en remerciant toutes les équipes mobilisées lors des intempéries de neige du 14 novembre dernier qui ont causé de nombreux dégâts sur les chemins de randonnées et informe que des équipes de bénévoles œuvrent pour nettoyer ces chemins.

Il remercie également un grand nombre d'associations Saint-Pérollaises dont Lei Esclops et les Cyclos qui depuis un mois, plusieurs fois par semaine, travaillent pour déboiser les chemins qui sont entravés.

N° 15 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que le dernier Conseil Municipal de la mandature aura lieu le 27 février 2020 à 20 heures et concernera le Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée les dates des prochaines manifestations, à savoir :

- Le 22 décembre : Les Foulées de Noël,
- Le 7 janvier à 19 h au Cep du Prieuré : Vœux à la Population,
- Monsieur le Maire précise que les vœux à la population ont traditionnellement lieu le deuxième mardi du mois de janvier mais que cette année il a fallu l'avancer afin de tenir compte de la venue de Francis HUSTER au CEP le 14 janvier, manifestation prévue depuis longtemps. Cette action mobilisera les collègues de Guilherand-Granges et Saint-Péray qui interviendront l'après-midi. Il indique que les places sont en vente pour la représentation de l'après-midi destinée aux collégiens et celle du soir,
- Le 16 janvier à 12 h au Cep du Prieuré : Repas des Seniors.

La séance publique est levée à 20 h 55.

Matthieu LE GALL



Secrétaire de séance.



Jacques DUBAY



Maire de Saint-Péray.

POINT N°	N° DE LA DELIBERATION	LIBELLE DE LA DELIBERATION
1	/	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/11/2019
2	74-2019	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1
3	75-2019	ACCEPTATION PAR LA COMMUNE D'UN DON DE LA CONFRERIE DU SAINT-PERAY
4	76-2019	SUBVENTION CAES - EVENEMENTS FAMILIAUX ET PROFESSIONNELS
5	77-2019	VOYAGE SCOLAIRE A VERDUN - SUBVENTION COMMUNALE AU COLLEGE DE CRUSSOL
6	78-2019	DEROGATION MUNICIPALE A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL
7	79-2019	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
8	80-2019	RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
9	81-2019	PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
10	82-2019	ADHESION AU SYNDICAT EAU POTABLE CRUSSOL-PAYS DE VERNOUX
11	83-2019	RAPPORT D'ACTIVITE DE VALENCE ROMANS DEPLACEMENTS
12	84-2019	DENOMINATION DES VOIES SUITE AU NUMEROTAGE DE LA COMMUNE
13	85-2019	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA COMMUNE DU TEIL
14	/	INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SENTIER THEMATIQUE DES MASSIFS DE CRUSSOL
15	/	QUESTIONS DIVERSES

TABLEAU DES EFFECTIFS - CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12/2019
Situation au 1er janvier 2020

FILIERE	GRADE	SERVICE	CATEGORIE	EFFECTIFS AU 01/01/2020	CREATION	SUPPRESSION	ETP BUDGETAIRE	SITUATION POSTE	STATUT	MODALITES D'EXERCICE	QUOTITE HORAIRE
ADMINISTRATIVE	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	DIRECTION GENERALE	A	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR	SERVICES TECHNIQUES	B	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR	SERVICE FINANCES/ACHATS	B	1	0	-1	0,00	VACANT	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	SERVICE FINANCES/ACHATS	B	0	1	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	ESPACE ENTREPRISES EMPLOI	B	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	C	1	0	0	0,19	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	06h45
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	SERVICE COMMUNICATION JUMELAGE	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	DIRECTION GENERALE	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	SERVICE FINANCES ACHATS	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	ADMINISTRATION GENERALE	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	CEP	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	DIRECTION GENERALE	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00

ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	SERVICE SPORT JEUNESSE SCOLAIRE	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	CEP	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ADMINISTRATION GENERALE	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	-1	0	0,00	VACANT	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	SERVICES TECHNIQUES	C	0	1	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ADMINISTRATIVE	COLLABORATEUR DE CABINET	CABINET DU MAIRE		1	0	0	1,00	VACANT	CONTRACTUEL	TC	35h00
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	CEP	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	SERVICE SPORT JEUNESSE SCOLAIRE	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	B	1	0	0	0,80	POURVU	TITULAIRE	TNC	16h00
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	B	1	0	0	0,13	POURVU	TITULAIRE	TC	2h30

CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	B	1	0	0	0	0,15	POURVU	TITULAIRE	TNC	3h00
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	B	1	0	0	0	0,61	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	12h15
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	B	1	0	0	0	0,75	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	15h
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	B	1	0	0	0	0,15	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	3h00
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	B	1	0	0	0	0,35	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	7h00
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	B	1	0	0	0	0,36	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	7h15
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	B	1	0	0	-1	0,00	VACANT	TITULAIRE	TNC	10h00
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	B	0	1	0	0	0,50	POURVU	TITULAIRE	TNC	10h00
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	B	1	0	0	0	0,50	POURVU	TITULAIRE	TC	10h00

CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	B	1	0	0	0,40	POURVU	TITULAIRE	TNC	8h00
CULTURELLE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	B	1	0	0	0,45	POURVU	TITULAIRE	TNC	9h00
CULTURELLE	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CLASSE NORMALE	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	B	1	0	0	0,30	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	6h00
MEDICO-SOCIALE	EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS	CRECHE HALTE GARDERIE	A	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
MEDICO-SOCIALE	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	CRECHE HALTE GARDERIE	A	0	1	0	1,00	VACANT	TITULAIRE	TC	35h00
MEDICO-SOCIALE	INFIRMIERE CLASSE NORMALE	CRECHE HALTE GARDERIE	B	1	0	0	0,50	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	17h30
MEDICO-SOCIALE	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	CRECHE HALTE GARDERIE	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
MEDICO-SOCIALE	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	CRECHE HALTE GARDERIE	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
MEDICO-SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	CRECHE HALTE GARDERIE	C	1	0	0	0,80	POURVU	TITULAIRE	TNC	28h00
MEDICO-SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	CRECHE HALTE GARDERIE	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
MEDICO-SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	CRECHE HALTE GARDERIE	C	1	0	0	0,80	POURVU	TITULAIRE	TNC	28h00
MEDICO-SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	CRECHE HALTE GARDERIE	C	1	0	0	0,87	POURVU	TITULAIRE	TNC	30h30

MEDICO-SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	CRECHE HALTE GARDERIE	C	1	0	0	0	0,70	POURVU	TITULAIRE	TNC	24h30
MEDICO-SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	CRECHE HALTE GARDERIE	C	1	0	0	0	0,84	POURVU	TITULAIRE	TNC	29h30
MEDICO-SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	CRECHE HALTE GARDERIE	C	0	0	0	-1	0,00	POURVU	CONTRACTUEL	TC	35h00
POLICE MUNICIPALE	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	POLICE MUNICIPALE	C	1	0	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
POLICE MUNICIPALE	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	POLICE MUNICIPALE	C	1	0	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
POLICE MUNICIPALE	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	POLICE MUNICIPALE	C	1	0	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
SOCIALE	ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	ECOLE MATERNELLE QUAI	C	1	0	0	0	0,89	POURVU	TITULAIRE	TNC	31h00
SOCIALE	ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	ECOLE MATERNELLE BREMONDIERES	C	1	0	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
SOCIALE	ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	ECOLE MATERNELLE QUAI	C	1	0	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
SOCIALE	ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	ECOLE MATERNELLE BREMONDIERES	C	1	0	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
SOCIALE	ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE MATERNELLE BREMONDIERES	C	1	0	0	0	0,80	POURVU	TITULAIRE	TNC	28h00
SPORTIVE	EDUCATEUR D'ACTIVITES PHYSIQUES PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	SERVICE SPORTS ET ANIMATIONS	B	1	0	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	SERVICES TECHNIQUES	B	1	0	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	SERVICES TECHNIQUES	B	1	0	0	-1	0,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00

TECHNIQUE	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	SERVICES TECHNIQUES	B	0	1	0	0	1,00	VACANT	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE PRIMAIRE BREMONDIERES	C	1	0	0	0,29	0,29	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	10h02
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE PRIMAIRE QUAI	C	1	0	0	0,31	0,31	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	10h44
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE MATERNELLE BREMONDIERES	C	1	0	0	0,34	0,34	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	11h46
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE PRIMAIRE QUAI	C	1	0	0	0,39	0,39	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	13h30
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE MATERNELLE QUAI	C	1	0	0	0,44	0,44	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	15h14
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE PRIMAIRE BREMONDIERES	C	1	0	0	0,48	0,48	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	16h16
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1,00	1,00	VACANT	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE MATERNELLE QUAI	C	1	0	0	0,16	0,16	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	5h32
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE MATERNELLE QUAI	C	1	0	0	0,16	0,16	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	5h32
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE PRIMAIRE BREMONDIERES	C	1	0	0	0,18	0,18	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	6h14
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE MATERNELLE BREMONDIERES	C	1	0	0	0,22	0,22	POURVU	CONTRACTUEL	TNC	7h47
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	SERVICE DU PERSONNEL	C	1	0	0	0,80	0,80	POURVU	TITULAIRE	TNC	28h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	SERVICE DU PERSONNEL	C	1	0	0	0,86	0,86	POURVU	TITULAIRE	TNC	30h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE MATERNELLE QUAI	C	1	0	-1	0,00	0,00	VACANT	TITULAIRE	TNC	30h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE MATERNELLE QUAI	C	0	1	0	0,86	0,86	POURVU	TITULAIRE	TNC	30h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1,00	1,00	POURVU	CONTRACTUEL	TC	35h00

TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	0,50	VACANT	TITULAIRE	TNC	17h30
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	ECOLE MATERNELLE BREMONDIERES	C	1	0	0	0,94	POURVU	TITULAIRE	TNC	33h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE PRIMAIRE QUAI	C	1	0	0	0,80	POURVU	TITULAIRE	TNC	28h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE PRIMAIRE QUAI	C	1	0	0	0,90	POURVU	TITULAIRE	TNC	31h30
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	SERVICE DU PERSONNEL	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE PRIMAIRE QUAI	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE PRIMAIRE BREMONDIERES	C	1	0	0	0,96	POURVU	TITULAIRE	TNC	33h30

TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE PRIMAIRE BREMONDIERES	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	CRECHE HALTE GARDERIE	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ECOLE PRIMAIRE QUAI / PM	C	1	0	-1	0,00	VACANT	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	ECOLE PRIMAIRE QUAI / PM	C	0	1	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	CEP	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	AGENT DE MAÎTRISE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	AGENT DE MAÎTRISE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	AGENT DE MAÎTRISE	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
TECHNIQUE	AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	SERVICES TECHNIQUES	C	1	0	0	1,00	POURVU	TITULAIRE	TC	35h00
				90	6	-6					

TOTAL ETP 01/01/2020

72,43

SYNTHESE DE L'ANNÉE 2018

R A P P O R T D U S Y N D I C A T

S Y N T H E S E D U R A P P O R T

D U D E L E G A T A I R E

SERVICE DE L'EAU - COMMUNES DESSERVIES :

ALBOUSSIERE, CHAMPIS, CHATEAUBOURG, CORNAS, PLATS, SAINT PERAY, SAINT ROMAIN DE LERPS, SAINT SYLVESTRE, SOYONS, TOULAUD

Données clefs :

Date de début du contrat : 01/07/2015

Date de fin du contrat : 30/06/2030

Achat d'eau avec l'ancien SIVOM du Canton de Vernoux, Gilhoc et Guilhaud Granges.

Vente d'eau avec l'ancien SIVOM du Canton de Vernoux et Guilhaud Granges

LES CHIFFRES DU SERVICE

18 325	8 815	3	17	487	100	73,4	138
Habitants desservis	Abonnés (clients)	Installations de production	Réservoirs	Longueur de réseau (km)	Taux de conformité microbiologique (%)	Rendement de réseau (%)	Consommation moyenne (l/hab/j)

QUALITE DE L'EAU

Comme les années précédentes, les analyses réalisées par l'ARS révèlent une très bonne qualité de l'eau distribuée : 97% de conformité pour les paramètres physico-chimiques et 100 % pour les paramètres microbiologiques.

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle sanitaire et surveillance du délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	70	70	151	149	221	219
Physico-chimie	92	90	67	66	159	156

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégué	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué
Microbiologique	100,0%	98,7%	99,1%
Physico-chimie	97,8%	98,5%	98,1%

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES CONSOMMES

◆ Abonnés

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis [D101.0] figurent au tableau suivant :

	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Nb total d'abonnés (clients)	8 324	8 382	8 608	8 767	8 815	0,5 %
domestiques ou assimilés	8 323	8 380	8 605	8 765	8 813	0 5 %
autres services d'eau potable	1	2	3	2	2	0,0 %
Volume vendu selon le décret (m³)	1 133 343	1 142 367	1 191 270	1 191 049	1 263 334	6,1 %
Nb total d'habitants desservis (estimation)	17 620	17 620	17 933	18 148	18 325	0,98 %

Le nombre de clients a légèrement augmenté (+ 0,5 %).

◆ Volume consommé

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m³)	873 946	893 886	960 722	950 394	976 879	2,8 %
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m³)	871 558	906 301	937 665	982 702	968 915	-1,4 %
Volume consommateurs sans comptage (m³)		25 760	6 820	7 220	8 220	13,9 %
Volume de service de réseau (m³)	47 160	17 172	42 550	42 930	45 430	5,8 %
Volume consommé autorisé (m³)	921 106	936 818	1 010 092	1 000 544	1 030 529	3,0 %
Volume consommé autorisé 365 jours (m³)	918 718	949 233	987 035	1 032 852	1 022 565	-1,0 %
Nb de jours de consommation entre 2 relevés annuels	366	360	375	353	368	4,2 %

Les volumes consommés (rapportés sur 365 jours) sont en légère baisse de -1%.

PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Le rendement de réseau s'établit à 73,4%. Il est en légère hausse.

OBJECTIF DE PERFORMANCE DU RESEAU ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Le décret du 27 janvier 2012, qui est l'application de l'article 161 de la Loi Grenelle II visant à améliorer les performances environnementales, impose une obligation de moyens pour réduire les pertes en eau sur les réseaux de distribution d'eau potable.

Cet objectif d'amélioration de la performance des réseaux passe par :

- l'établissement de descriptifs détaillés des ouvrages de transport et de distribution d'eau suivi par l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGPR) qui doit compter au moins 40 points (sur 120). L'ICGPR en 2018 a été de 111. **Cet objectif est donc atteint.**

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2014	2015	2016	2017	2018
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	101	101	111	111	111

Code VP	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP.238, VP.239 et VP.240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B		45	45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	1
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total		120	111

- la mise en œuvre d'un plan d'action visant à réduire les pertes d'eau suivi par le rendement du réseau de distribution, qui dans le cas de votre collectivité doit au moins atteindre le seuil de 66,8 % en 2018. Le rendement de l'exercice a été de 73,4 %. **Cet objectif est donc atteint.**

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2017 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle 2 (%)	ILP (m ³ /j/km)	ILVNC (m ³ /j/km)	ILC (m ³ /j/km)
2017	73,4	66,8	3,27	3,63	9,01

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012.

ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution)/365)

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé 365 jours) / ((longueur de canalisation de distribution) /365)

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km) : (volume consommé autorisé 365j + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements) /365)

FAITS MARQUANTS

♦ Le projet des 4 forages au niveau de Soyons au Puits des Iles a été engagé fin 2018, ces travaux se réaliseront courant 2019 avec une année d'essai.



♦ Au 01 Janvier 2018 le Syndicat Mixte du Canton de Saint-Péray a fusionné avec le SIVOM des Services du Canton de Vernoux pour donner naissance au Syndicat Crussol Pays de Vernoux.



♦ Signature d'une convention entre le Syndicat Crussol Pays de vernoux et la commune de Glun



PRINCIPAUX TRAVAUX

♦ **Renouvellement, renforcement et extension :**

♦ Renouvellement de conduite, Quartier le Barry à Saint Sylvestre
Sur la commune de St Sylvestre au quartier Le Barry, l'entreprise SOGEA est en charge de la réalisation des travaux de renouvellement d'une conduite en PVC DN 90 mm collé fuyarde. Celle-ci est remplacée par une conduite en Fonte DN 100mm sur un linéaire de 1,300 km.



- ◆ Renouvellement de conduite en Fonte Ductile DN 300, Avenue de Coubertin à Saint-Péray



- ◆ Maillage des conduites aux Ménafauries à Soyons



- ◆ Renforcement de conduite CHAMPIS
Renforcement du réseau d'eau potable et de la défense incendie sur 250ml avec la pose d'une fonte 150mm.



- ◆ Maillage conduite, Chemin du vivier à Soyons
Pose de 850ml de conduite en Fonte 200mm et 150mm pour permettre de solutionner le manque de pression observé chez plusieurs abonnés.



PROPOSITIONS D'AMELIORATION

♦ Il est rappelé qu'à la demande du SIVM, le délégataire a répertorié un ensemble de canalisation PVC collé, vétuste et à renouveler sur 16 secteurs. Un dossier avec plans localisant chaque secteur a été présenté au SIVM par le délégataire.



Commune	Localisation	Travaux AEP
Alboussière	Quartier Mirabel	PVC 63 lg 491ml
Soyons	Quartier Les Cours	PE DN 32 lg 137ml
Chateaubourg	Quartier Les Royes	PVC DN 63 lg 242 ml
Saint Romain de Lerps	Quartier Chaban	PVC DN 110 lg 943 ml
Saint Sylvestre	Quartier Charatier	PVC DN90 lg 1573ml / A DN 100 lg 172 ml
Saint Romain de Lerps	Quartier Besset	PVC DN 90 lg 1060 ml PVC 110 lg 149 ml
Toulaud	Quartier Bergeronne	PVC DN 50 lg 276 ml et DN 40 lg 357 ml
Saint Peray	Chemin de La Briale	PVC DN 90 lg 256 ml PVC 63 lg 119 ml
Saint Romain De Lerps	Quartier Severin	PVC DN 90 lg 1202 ml PVC lg 461 ml
Saint Romain De Lerps	Quartier Charay	PVC DN 63 lg 517ml
Saint Sylvestre	Quartier Chelle	PVC DN 63 lg 642 ml
Plats	Quartier Coulanges	PVC DN 90 90 lg 365 ml
Saint Sylvestre	Quartier Le Barry	PVC DN 90 90 lg 1261 ml
Alboussière	Quartier Le Serre	PVC DN 90 lg 330 ml
Champis	Quartier Le Sourbier	PVC DN 63 lg 283 ml
Saint Péray	Quartier Chambaud	PE DN 50 lg 342 ml

VALORISATION

♦ Protection de la ressource

L'étude pour séparer les pompages puits « eau potable » et « eau d'irrigation » au Puits des Iles s'est terminée cette année. Les travaux sont prévus courant 2019.

♦ Insuffisances de ressources

Nous rappelons à nouveau que l'ensemble du Syndicat a ses points de productions issus de la nappe d'accompagnement du Rhône. En cas de pollution du Rhône, l'ensemble de la production du Syndicat serait touché. Il serait important de trouver une ressource en eau (profonde) sur le plateau aux environs de St Romain de Lerps, Champis pour l'alimentation du réservoir du Sabot. En effet, suite aux travaux de renforcement des réservoirs, une partie de l'eau stockée au Sabot pourrait redescendre dans la vallée, via Rieux Bouyonnet et réalimenter l'ensemble du réseau du Syndicat.

Une étude pour la mise en place d'une unité de traitement en cas de pollution du puits de la Grande traverse et des Lacs pourrait également être envisagée.

Un schéma directeur sur l'ensemble du périmètre serait à envisager afin de définir les futurs travaux et priorités du Syndicat Crussol Pays de Vernoux.

RESPONSABILITE

🔹 **Réglementation concernant la prévention des dommages ouvrages**

Pour les travaux d'extension ou de renouvellement de réseaux, réalisés par la Collectivité ou remis dans le domaine public par des investisseurs, la Collectivité doit s'assurer de disposer d'un plan de récolement informatique géoréférencé, et d'une précision de 40 cm maximum (classe A), afin de répondre aux obligations de la réglementation. La mise à disposition de ces éléments doit coïncider avec la mise en exploitation publique des ouvrages.

La réglementation a nécessité pour le délégataire le renforcement des mesures de consultation des autres concessionnaires avant travaux, et de réponse aux sollicitations des bureaux d'études (en phase projet) et des entreprises (en phase travaux) pour les réseaux dont l'exploitation a été confiée au délégataire.

Le corpus des textes a été complété en décembre 2016 par de nouvelles règles techniques.

🔹 **Evolution réglementaire**

1. La réglementation sur les conditions d'exécution des travaux à proximité des réseaux (réforme communément nommée « anti-endommagement » ou « DT-DICT ») a fait l'objet d'une refonte majeure en 2018.

Celle-ci a donné lieu à la publication du décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 (JO du 24/10/2018) et de l'arrêté du 26 octobre 2018 (JO du 30/11/2018) qui modifie en profondeur le précédent arrêté du 15 février 2012.

L'objectif premier de cette nouvelle réglementation porte sur l'amélioration de la géolocalisation des réseaux, sensibles et non-sensibles (dont font partie la très grande majorité des réseaux d'eau et d'assainissement). A partir du 1er janvier 2026 en zone urbaine et 1er janvier 2032 en zone rurale, les coûts de localisation et/ou des investigations complémentaires préalables à l'exécution des travaux seront portés à la charge des exploitants des réseaux d'eau et/ou d'assainissement si ceux-ci n'ont pas encore été géolocalisés avec la meilleure classe de précision (« classe A »).

Ces nouveaux textes publiés fin 2018 comportent également d'autres dispositions, applicables dès le 1er janvier 2020, qui redéfinissent les responsabilités entre les parties prenantes que sont les responsables des travaux, les exploitants (réseaux sensibles et non-sensibles) et les exécutants de travaux.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour vous aider dans la mise en oeuvre de ces textes importants pour la sécurité des travaux et évaluer leurs conséquences pour votre service.

2. Le 25 mai 2018 est entré en vigueur le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) qui a pour objet d'harmoniser au niveau européen, les règles en matière de protection des données personnelles. Il s'impose à tout organisme, privé ou public, qui traite des données sur des personnes physiques résidant sur le territoire de l'Union Européenne.

Dans ce contexte, votre délégataire a adressé à tous les abonnés de votre service une note précisant sa politique de confidentialité et les modalités d'exercice de leurs droits. Cette politique de confidentialité a été publiée sur notre site internet www.eau.veolia.fr, elle est également tenue à disposition dans tous nos sites d'accueil. Ces dispositions s'insèrent dans notre démarche de mise en conformité au RGPD, et doivent être complétées par une mise à jour du règlement du service.

Un Délégué à la Protection des Données a été nommé au sein de Veolia Eau France. Sa mission principale est de s'assurer du respect de la protection des données personnelles liées à nos activités, en coordination avec un réseau de référents locaux. Vous pouvez le solliciter à l'adresse suivante : veolia-eau-france.dpo@veolia.com.

« Défi eau 2030 » - 17 Objectifs de développement durable

Veolia se mobilise à vos côtés pour la prise en compte des 17 Objectifs de Développement Durable de l'agenda 2030 des Nations Unies. Nos équipes se tiennent à votre disposition pour de nouvelles expériences concrètes, en particulier sur les 8 cibles de l'objectif 6 dédié à l'Eau.

Les ODD, ensemble relevons le défi – zoom actions 2018 : Veolia a été partenaire du tour de France des ODD, organisé par le comité 21 en 2018. En septembre, la Fondation Veolia a soutenu le nouveau cours en ligne sur les 17 ODD de l'UVED (Université Virtuelle Environnement et Développement. Accessible à tous ce cours apporte des idées, outils et expériences concrètes. Plus de 13000 apprenants l'ont suivi. Veolia participe depuis 2017 au Forum Politique de Haut Niveau.

DONNEES ESSENTIELLES

Données	2017	2018	Evolution	Observations
Habitants	18 148	18 325	0,98%	
Clients	8 767	8 815	0,55%	
Branchements	8 183	8 260	0,94%	
Consommation moyenne Volumes vendus/Nb clients (L)	140	138	-1,43%	
Capacité nominale de production / jour (m3)	16 280	16 280	0,00%	3 unités de production.
Capacité de stockage (m ³)	7 870	7 870	0,00%	
Volumes produits (m ³)	1 812 428	1 821 066	0,48%	
Volumes vendus (m ³)	1 191 049	1 263 334	6,07%	
Longueur des conduites (km)	483	487	0,83%	dont 412 km canalisations distribution.
Rendement du réseau (%)	72,8	73,4	0,82%	Objectif Grenelle II : 66,80% décret 2012.

INDICATEURS DU SERVICE

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	18 148	18 325
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m3 TTC	Délegataire	2,24 €/m3	2,24 €/m3
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délegataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	98,6 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %	97,8 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délegataire (2)	111	111
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délegataire	72,8 %	73,4 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délegataire	3,68 m3/jour/km	3,63 m3/jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délegataire	3,35 m3/jour/km	3,27 m3/jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,20 %	0,08 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	74 %	74 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	5	8
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	192	447
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délegataire	3,08 u/1000 abonnés	1,70 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délegataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	A la charge de la collectivité
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délegataire	0,89 %	0,99 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délegataire	0,80 u/1000 abonnés	0,34 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
Volume prélevé	Délégataire	1 812 428 m3	1 821 066 m3
Volume produit (C)	Délégataire	1 812 428 m3	1 821 066 m3
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (D)	Délégataire	23 487 m3	24 512 m3
Volume mis en distribution (m3)	Délégataire	1 531 729 m3	1 513 825 m3
Volume de service du réseau	Délégataire	42 930 m3	45 430 m3
Volume consommé autorisé 365 jours (A)	Délégataire	1 032 852 m3	1 022 565 m3
Nombre de fuites réparées	Délégataire	211	183
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
Nombre d'installations de production	Délégataire	3	3
Capacité totale de production	Délégataire	16 280 m3/j	16 280 m3/j
Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	17	17
Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	7 870 m3	7 870 m3
Longueur de réseau	Délégataire	483 km	487 km
Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	408 km	412 km
Nombre de branchements	Délégataire	8 183	8 260
Nombre de branchements neufs	Délégataire	53	76
Nombre de compteurs	Délégataire	9 571	9 671
Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	96	124
LES CLIENTS DU SERVICE ET LEUR CONSOMMATION D'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
Nombre de communes	Délégataire	11	11
Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	8 767	8 815
- Abonnés domestiques	Délégataire	8 765	8 813
- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	2	2
Volume vendu	Délégataire	1 191 049 m3	1 263 334 m3
- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	886 863 m3	931 581 m3
- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	308 186 m3	331 753 m3
Consommation moyenne	Délégataire	140 l/hab/j	138 l/hab/j
Consommation individuelle unitaire	Délégataire	106 m3/abo/an	105 m3/abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

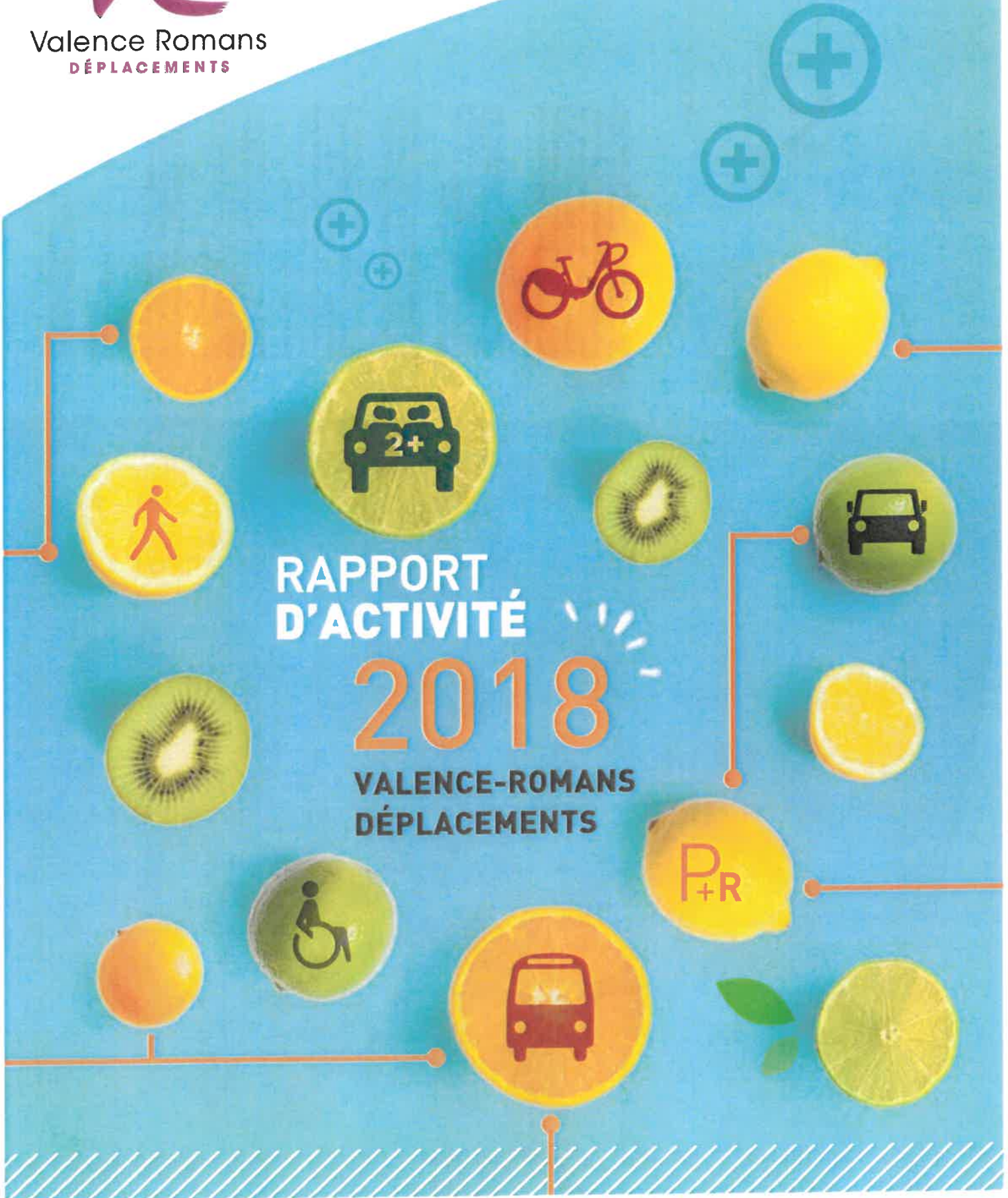
LA SATISFACTION DES CLIENTS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégataire	Mesure statistique sur le périmètre du service	Mesure statistique sur le périmètre du service
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	85 %	84 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui	Oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
Energie relevée consommée	Délégataire	2 786 564 kWh	2 782 702 kWh



Valence Romans
DÉPLACEMENTS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

VALENCE-ROMANS
DÉPLACEMENTS



SIMPLIFIEZ vos déplacements



Valence Romans
DÉPLACEMENTS

P.6



P.7



P.5



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

VALENCE-ROMANS DÉPLACEMENTS



P.9

EDITO

Au cours de cette année 2018, nous avons travaillé ensemble pour donner la priorité aux transports du quotidien. Si nous voulions encourager un report modal vers une mobilité plus durable comme le vélo ou le bus, il est primordial que nos usagers aient plus de choix et un accès facilité à l'ensemble de ces offres.

Preuve en est et nous ne pouvons qu'en être fiers, dans le cadre du Palmarès des Mobilités 2018, Valence-Romans Déplacements a reçu le **Prix National Modernisation** pour la mise en place de bus GNV sur son réseau.

Ce prix vient récompenser la dynamique que nous avons engagée depuis plusieurs années en matière de mobilité propre sur le territoire.

Le transport est toujours un secteur en pleine transformation, avec le développement grandissant des mobilités actives. Une révolution de la mobilité du quotidien nous attend, avec des véhicules plus autonomes, plus partagés, moins énergivores.

Notre syndicat est déterminé à être un acteur vertueux du territoire. Nous nous engageons à innover encore et encore pour contribuer via l'ensemble de nos actions et projets à la transition énergétique.

Nous travaillons à offrir les meilleurs services de transport public pour inciter l'ensemble de nos concitoyens à vivre différemment la mobilité.

Le rapport que vous avez entre les mains en est la preuve !

Marylène PEYRARD, Présidente
Valence-Romans Déplacements

NOUVEAU RÉSEAU DE BUS : ÉVOLUER POUR ATTIRER ET FIDÉLISER !

LE NOUVEAU RÉSEAU CITÉA S'EST CONSTITUÉ DANS L'OBJECTIF UNIQUE D'AMÉLIORER LE SERVICE AUX VOYAGEURS. UN RÉSEAU DE PLUS EN PLUS ATTRACTIF !



+ DE 2000 ABONNÉS
entre septembre et décembre 2018

PARTICIPER À LA RÉUSSITE DES PROJETS DU TERRITOIRE : LES NOUVEAUTÉS DU RÉSEAU

Valence-Romans Déplacements a à cœur d'**accompagner les grands projets urbains** qui sont des atouts importants pour le rayonnement du territoire.

Pour bien démarrer la rentrée et aider les voyageurs à s'approprier le nouveau réseau Citéa, un dispositif exceptionnel a été mis en place avec entre autres la présence de **50 agents Citéa** sur les principaux arrêts du réseau et les lieux de correspondances, des stands d'informations dédiés au nouveau réseau situés devant les agences commerciales de Valence et Romans, une centrale d'appel renforcée pour traiter les quelques 1 000 appels/jour et un site internet Citéa interactif à l'écoute des voyageurs (6000 connexions/jour).

Pour accompagner la mise en œuvre du nouveau réseau, **48 nouveaux cars ont été déployés** afin de s'adapter aux attentes et aux besoins des usagers.



- **Création d'une desserte bus à Etoile-sur-Rhône (ligne 9)**
- **Extension de la ligne 13 sur Valence basse ville**
- **Intégration des transports en commun dans la requalification du centre-ville de Romans-sur-Isère**
- **Ligne dédiée créée pour le centre aquatique sur le site de l'Épervière**
- **1 bus toute les 4 minutes pour desservir le pôle Briffaut**
- **Une ligne 20 repensée pour desservir efficacement Matissard, Chabeuil et Montéliet**
- **Un service Réso+ étendu à Peyrus, Combevin, Chateau double, Barcelonne, Montalandre, St Reman de Lanza et St Sylvestre**



AGIR POUR LA MOBILITÉ DES SALARIÉS

Sur les zones d'activités, la voiture est souvent le mode dominant. Développer les dessertes de ces zones, c'est proposer **une solution alternative à la voiture solo aux salariés**, aux personnes en recherche d'emplois mais c'est aussi faciliter la mise en place de Plan Mobilité pour les entreprises ins-tallées.



- **Zone commerciale des Freydières - Soyons Guilhaud-Granges** : nouveau itinéraire de la ligne 6
- **ZA Lautagne** : renforcement de la desserte de la ligne 13 avec 1 bus toutes les 30 minutes et une connexion directe au centre-ville
- **Une desserte renforcée du parc de Rozellain** par la ligne InterCitéa et la nouvelle ligne 14
- **Une offre améliorée pour desservir la ZA la Motte (ligne 17), la ZA Briffaut (Ligne Cité 5), la ZA Guinand (ligne 8), la ZA des Baseaux (ligne 9)**



DÉVELOPPER LES PARCS RELAIS

Valence-Romans Déplacements multiplie les actions pour favoriser les pratiques d'intermodalité, par entre autres la création de pôles d'échanges.

L'objectif est de créer des lieux accessibles qui proposent une offre de transport variée afin de favoriser les **échanges de voyageurs entre plusieurs modes** : train, bus, vélo et voiture.

Dès octobre 2018, les travaux d'aménagements du **Parc Relais Pampidou** débute proposant **pour la première fois sur le territoire une solution de stationnement différente et innovante.**



ABONNEMENTS CITEA ÇA BAISSÉ !

Des tarifs attractifs pour faire préférer le bus !
Depuis le 1^{er} septembre 2018, les voyageurs ont
découvert **une nouvelle grille tarifaire simplifiée et plus avantageuse** qui offre un meilleur pouvoir
d'achat.

Des abonnements annuels et mensuels à des prix
compétitifs afin d'inciter un large public à utiliser
les transports en commun.



**-30%
EN MOYENNE**
sur le prix des
abonnements

- **10 € par mois ou 100 € à l'année**
(au lieu de 120 € annuel) pour les jeunes
(-26 ans), salariés (avec prise en charge de
l'employeur déduite), réduits (soumis à
conditions de ressources)
- **20 € par mois ou 200 € à l'année**
(au lieu de 330 € annuel) pour le
tout public (+ 26 ans)



MIX ÉNERGÉTIQUE VERS UN PARC DE VÉHICULES PROPRES

Valence-Romans Déplacements est engagé dans
un plan de rénovation et de modernisation de son
parc de véhicules. Cela se traduit notamment par
l'acquisition de véhicules propres au GNV de der-
nière génération en remplacement des premières
générations. Au 31 décembre 2018, le parc compte
24 bus GNV dont 21 de nouvelle génération.

2018 marque aussi l'acquisition de **12 cars euro VI**
par le syndicat, cars affectés aux services interur-
bains.

Parallèlement, l'année 2019 marquera l'arrivée sur
le réseau Citéa de la **première ligne de bus 100%
électrique** avec la mise en circulation de 12 bus
électriques.



FACILITER LE STATIONNEMENT VÉLO

Soucieux d'accompagner le développement du cy-
clic et afin d'offrir la possibilité de stationner faci-
lement son vélo, le syndicat propose un véritable
plan de stationnement des vélos à l'échelle de son
territoire.

Fin 2019, ce sont **130 consignes individuelles
vélobox qui se répartissent sur 24 sites
différents** disponibles sur le territoire de Valence-
Romans Déplacements.

A noter l'installation de la première **vélobox col-
lective 20 places** !

Le stationnement c'est aussi la mise à disposition
d'appuis vélos aux communes du territoire. En
seulement 2 ans près de **740 appuis vélos ont été
installés sur 16 communes.**

RÉVOLUTION DOUCE LIBÉLO NOUVELLE GÉNÉRATION

Dix ans après l'arrivée des premiers vélos en
libre-service sur son territoire, Valence-Romans
Déplacements innove encore.

Depuis le mois d'octobre 2018, **250 nouveaux
vélos en libre-service dont 50 à assistance élec-
trique** sont disponibles sur **25 stations** installées
sur les communes de Valence, Bourg-lès-Valence
et Alixan.

L'ensemble des vélos est repensé : ils sont plus
maniables (cadre en aluminium), plus **confor-
tables** (selle avec ajustement facile et gradué),
plus **pratiques** (porte-bagage robuste, de la taille
d'un sac à main, protecteur de chaîne pour proté-
ger les vêtements), mais aussi relookés et moder-
nisés. Violettes pour les classiques, bleus pour les
électriques...

Libélo, c'est aussi une **appli pour réserver** : de-
puis son téléphone, on peut réserver un vélo à la
journalière, à la semaine et même acquies un abon-
nement annuel !

En libre-service ou en longue durée, Libélo connaît
un vrai engouement en approchant les **2000 abon-
nés**. Fort de ce succès, un nouveau déploiement
est prévu au cours de l'année 2019.



VOITURE PARTAGÉE... L'AUTRE MANIÈRE DE ROULER



2 NOUVELLES STATIONS

Rovaltain et
Gare SNCF de Valence

Citiz est le **service d'autopartage** sur le territoire qui s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels. Il permet de louer une voiture en libre-service de manière occasionnelle, à l'heure, à la journée ou plus. Ce service de proximité, pratique et économique, remplace ainsi la voiture personnelle dont on ne se sert pas tous les jours, ou le véhicule de société.

Afin de mieux répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux, Valence-Romans Déplacements renforce en 2018 son service avec **2 nouvelles stations** (Rovaltain et gare SNCF de Valence) portant à **7** le nombre de voitures partagées.



COVOITURAGE : CHAQUE TRAJET COMPTE !

Valence-Romans Déplacements agit depuis de nombreuses années pour la promotion du covoiturage, mode de déplacement à part entière.

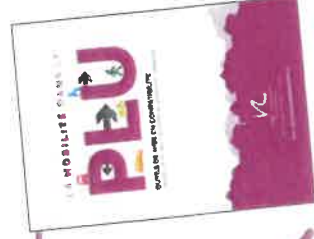
Le syndicat intervient de deux façons : la première en réalisant un **maillage d'aires** de covoiturage sur son territoire et la seconde en encourageant la mise en relation des covoitureurs via le **site régional Movici**.

En 2018, coup de neuf sur les aires de covoiturage ! Valence-Romans Déplacements a **réadhesivé l'ensemble des panneaux de signalisation de ses 24 aires de covoiturage soit 514 places**.

Un **dépliant regroupant toutes les informations pratiques** a également été réalisé et édité par le syndicat.



UN SOUTIEN AUX COMMUNES DU TERRITOIRE



Fort de son Plan de Déplacements Urbains adopté en 2016, Valence-Romans Déplacements **accompagne les 67 communes de son territoire dans le développement de leur politique de mobilité**.

Ainsi, en 2018, **près d'une cinquantaine de communes** a pu bénéficier du soutien du syndicat pour entre autres l'élaboration de leur PLU, la mise en œuvre de nouvelles stratégies en matière de circulation et de stationnement (zone de circulation apaisée, suivi de contrat de DSP stationnement Qpark Valence, réaménagement du giratoire des Couleures, création d'un échangeur sur la route de Montéliet), des conseils pour des aménagements cyclables ou de quais bus.

Le syndicat accompagne également les communes sur **leur démarche de réglementation des aires de livraison et de transports des marchandises** et met à leur disposition mensuellement une **synthèse des textes réglementaire à visée mobilité**.



+ de 600
ARRÊTS ACCESSIBLES
SUR LE TERRITOIRE



59 POTEAUX
RENOUVELÉS ET
48 ABRIS
VOYAGEURS VALORISÉS

14
CARREFOURS À FEUX
34
BUS ÉQUIPÉS
SUR LE SECTEUR DE VALENCE



45 CHÈQUES
D'AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO
PLIANT DISTRIBUÉS

2 PLANS
DES ITINÉRAIRES VÉLOS
SUR LES TERRITOIRES DE
VALENCE ET ROMANS

17
STANDS DE
PROXIMITÉ
TENUS

28
CONVENTIONS DE PLAN
DE MOBILITÉS SIGNÉES SOIT
7840
SALARIÉS CONCERNÉS

CHIFFRES CLÉS

60
NOUVEAUX VÉLOS
ÉLECTRIQUES
EN LOCATION
LONGUE DURÉE

LE JALONNEMENT DE
3
ITINÉRAIRES
CYCLABLES
PRIORITAIRES

PRÈS DE
12 000
SALARIÉS
ONT PARTICIPÉ
À L'ÉDITION 2018
DU CHALLENGE
MOBILITÉ

83
COMPTAGES
TOUTE MOBILITÉ
afin d'analyser
la circulation
sur le territoire

3 186
ÉLÈVES SENSIBILISÉS
À LA SÉCURITÉ DANS
LES TRANSPORTS
EN COMMUN

1
OBSERVATOIRE
DE L'ACCIDENTOLOGIE
SUR LE TERRITOIRE DE
VALENCE-ROMANS
DÉPLACEMENTS

3
RADARS
PÉDAGOGIQUES
MIS À DISPOSITION
DES COMMUNES



L'ÉQUIPE DU COMITÉ SYNDICAL

(à fin décembre 2018)

M. MICHEL BRET	SAINT-ROMAIN-DE-LERPS
M. CHRISTOPHE CHANTRE	TOULAUD
M. HERVÉ COULMONT	SOYONS
M. BERNARD HANRIOT	CORNAS
MME AGNÈS QUENTIN-NODIN	SAINT-PÉRAY
MME JANY RIFFARD	2 ^e VP GUILHERAND-GRANGES
MME AURÉLIE BICHON LARROQUE	ALIXAN
M. ALAIN CHARRE	BEAUMONT-LÈS-VALENCE
Mme NADINE MANTEAUX	BÉSAYES
Mme MAGALI JACOB	BOURG-DE-PÉAGE
M. BERNARD LEAUTHIER	BOURG DE PÉAGE
M. JEAN-PAUL LORENZI	BOURG-LÈS-VALENCE
M. DOMINIQUE GENTIAL	BOURG-LÈS-VALENCE
M. PASCAL PERTUSA	CHABEUIL
Mme AGNÈS JAUBERT	Bureau CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE
M. BÉRARD FUHRER	CHATILLON-SAINT-JEAN
Mme NATHALIE HELMER	CHATUZANGE-LE-GOUBET
M. FABRICE LARUE	CLÉRIEUX
M. JEAN MEURILLON	Bureau LA BAUME-CORNILLANE
M. BERNARD PELAT	MALISSARD
Mme MARYLÈNE PEYRARD	Présidente MONTÉLÉGER
M. BERNARD VALLON	MONTÉLIER
Mme KARINE GUILLEMINOT	Bureau MOURS-SAINT-EUSÈBE
Mme GENEVIÈVE GIRARD	PORTES-LÈS-VALENCE
M. DANIEL GROUSSON	4 ^e VP PORTES-LÈS-VALENCE
M. FRANCK ASTIER	ROMANS-SUR-ISÈRE
M. PHILIPPE LABADENS	ROMANS-SUR-ISÈRE
Mme MARIE-HÉLÈNE THORAVAL	3 ^e VP ROMANS-SUR-ISÈRE
M. BERNARD DUC	ST BONNET-DE-VALCLÉRIEUX
Mme DOMINIQUE CHASSOULLIER	ST MARCEL-LÈS-VALENCE
M. GÉRARD LABRIET	TRIGRS
M. JEAN-LUC CHAUMONT	1 ^e VP VALENCE
M. FRANCK DIRATZONIAN DAUMAS	VALENCE
M. LAURENT MONNET	VALENCE
Mme CÉCILE PAULET	VALENCE
M. JEAN-BAPTISTE RYCKELYNCK	VALENCE
M. FRANCK SOULIGNAC	VALENCE

Communauté de Communes
Rhône Crussol

Valence Romans
Agglo

ORGANISATION

LES SERVICES DU SYNDICAT MIXTE

4 COMITÉS SYNDICAUX

37 DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL

issus de l'agglomération
Valence Romans Agglo
et de la Communauté
de Communes Rhône Crussol

DIRECTEUR DE VALENCE-ROMANS DÉPLACEMENTS
Julien MICHELON

	PÔLE MODES ACTIFS ET MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ	PÔLE CIRCULATION STATIONNEMENT ET MOBILITÉ DES MARCHANDISES	PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE	COMMUNICATION, SITE INTERNET
DIRECTEUR ADJOINT Rémi BONNEFOY	RESPONSABLE Pauline MEALLIER	DIRECTEUR ADJOINT Dominique LEZARME	SECRÉTARIAT ACCUEIL Céline BANC	Marine ALLERMOZ
CHARGÉ DE PROJET Kevin COMBASSON	CONSEILLER EN MOBILITÉ Thibaut VALLAT-SANCHEZ	CHARGÉS DE PROJET Thierry COLMON Johan DORÉ	COMPTABILITÉ, FINANCES, INFORMATIQUE Julien CARMIGNANI	
TECHNICIENS TRANSPORTS Ali SASSI	CHARGÉ DE PROJET Sébastien DESCATOIRE		COMMANDES PUBLIQUES, PÔLE JURIDIQUE ET RESSOURCES HUMAINES Laetitia INGINOLI	
DIRECTEUR ADJOINT COLLECTIFS				

UN BUDGET MAITRISE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



36 033 027 €

- Versement transport
- Participations des membres
- Participations des Etats + Région AURA
- Recettes de billetterie (2^{ème} semestre)
- Autre, divers

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



32 426 852 €

- Réseau de transport
- Amortissements
- Affectation à l'investissement
- Masse salariale (agents + élus)
- Autres, divers

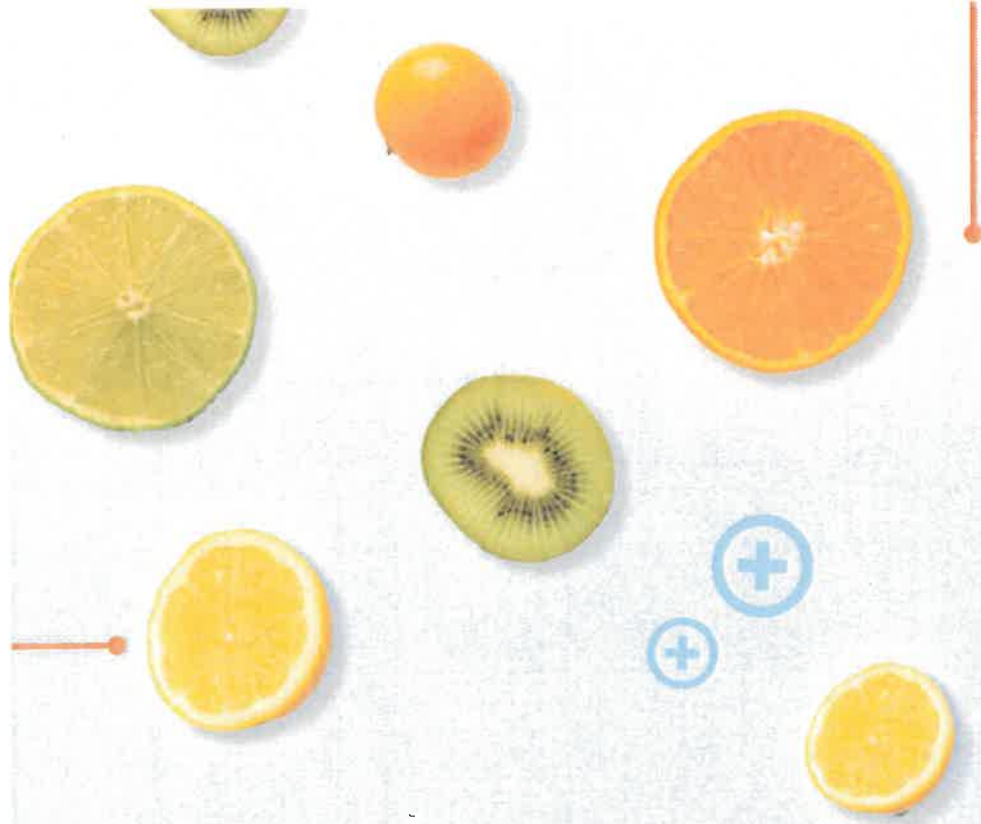
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



4 479 285 €

- Acquisition de bus + Systèmes
- Développement projet vélos (LIBELO + consignes + appuis vélos)
- Autres investissements
- Remboursement capital d'emprunts

Les investissements sont entièrement autofinancés.
Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2018.



VR
Valence Romans
DÉPLACEMENTS

AGENCE ORGANISATRICE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ

www.valenceromansdeplacements.fr

Création graphique : Eve Isartial - designbyeve.fr
Crédits photos : VRD, Thibault Nélet

The background is a solid light blue color. On the left side, there are several slices of fruit: a lime slice at the top, an orange slice below it, another orange slice below that, a kiwi slice below that, a whole green lime at the bottom left, and another orange slice at the bottom center. On the right side, there are two plus signs inside circles, one above the other, both in a slightly darker shade of blue than the background.

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2018

VALENCE-ROMANS
DÉPLACEMENTS

11, avenue de la Gare
BP10241 ALIXAN
26958 VALENCE Cedex 9

www.valenceromansdeplacements.fr

SIMPLIFIEZ vos déplacements


Valence Romans
DÉPLACEMENTS

L'entretien du Mialan et de ses affluents

1) Le principe général

Depuis plusieurs décennies, suite à la déprise agricole, les boisements ont peu à peu remplacé les versants pâturés ou cultivés, et les ripisylves (boisements de berge) ont cessé d'être entretenues.

La ripisylve constitue une garantie notamment contre l'érosion des berges (maintien de leur stabilité), le réchauffement des eaux (zone d'ombrage), l'aggravation des inondations (frein aux écoulements) et de la qualité des cours d'eau (filtre contre la pollution venant des versants). Préserver ou reconquérir la diversité de la ripisylve passe par un entretien raisonné et l'abandon de certaines pratiques (plantation de peupliers, coupe à blanc, etc.).

L'entretien régulier de la ripisylve contribue à la richesse et à l'équilibre du milieu. Ces interventions doivent se limiter à des coupes sélectives (arbre instable, arbre exploitable), en conservant la diversité des âges et des essences.

Cet entretien relève du propriétaire riverain qui dispose de droit (d'eau, de pêche, de matériaux...) mais également de devoirs (respect du débit réservé, entretien du cours d'eau) selon l'article L.215-14 du code de l'environnement.

Le défaut d'entretien des berges par les propriétaires riverains a amené la collectivité (Rhône Crussol) à se substituer. En 2015, le premier plan d'entretien du Mialan est élaboré.

2) L'évolution des pratiques – mise en œuvre du 1^{er} plan d'entretien

Les pratiques utilisées par le passé avec le passage d'une épareuse appauvrissent la ripisylve et ses fonctions écologiques, augmentent l'écoulement des eaux. Les plans d'entretien élaborés avec l'Agence de l'eau et le Département prévoient des méthodes d'intervention plus douces limitant l'usage d'engins mécanisés.

La Communauté de Communes Rhône Crussol a en charge la compétence « Rivières ». A ce titre, elle porte financièrement la réalisation et la mise en œuvre du plan d'entretien de la Ripisylve du Mialan. L'animation technique de ce plan est assurée avec l'appui des techniciens de l'entente Doux Mialan.

Le plan d'entretien du Mialan est constitué :

- d'un état des lieux du cours d'eau, réalisé grâce à des observations de terrain, et d'un diagnostic,
- d'objectifs d'entretien définis en fonction des enjeux identifiés sur les différents secteurs,
- d'un programme pluriannuel des travaux adapté aux contextes.

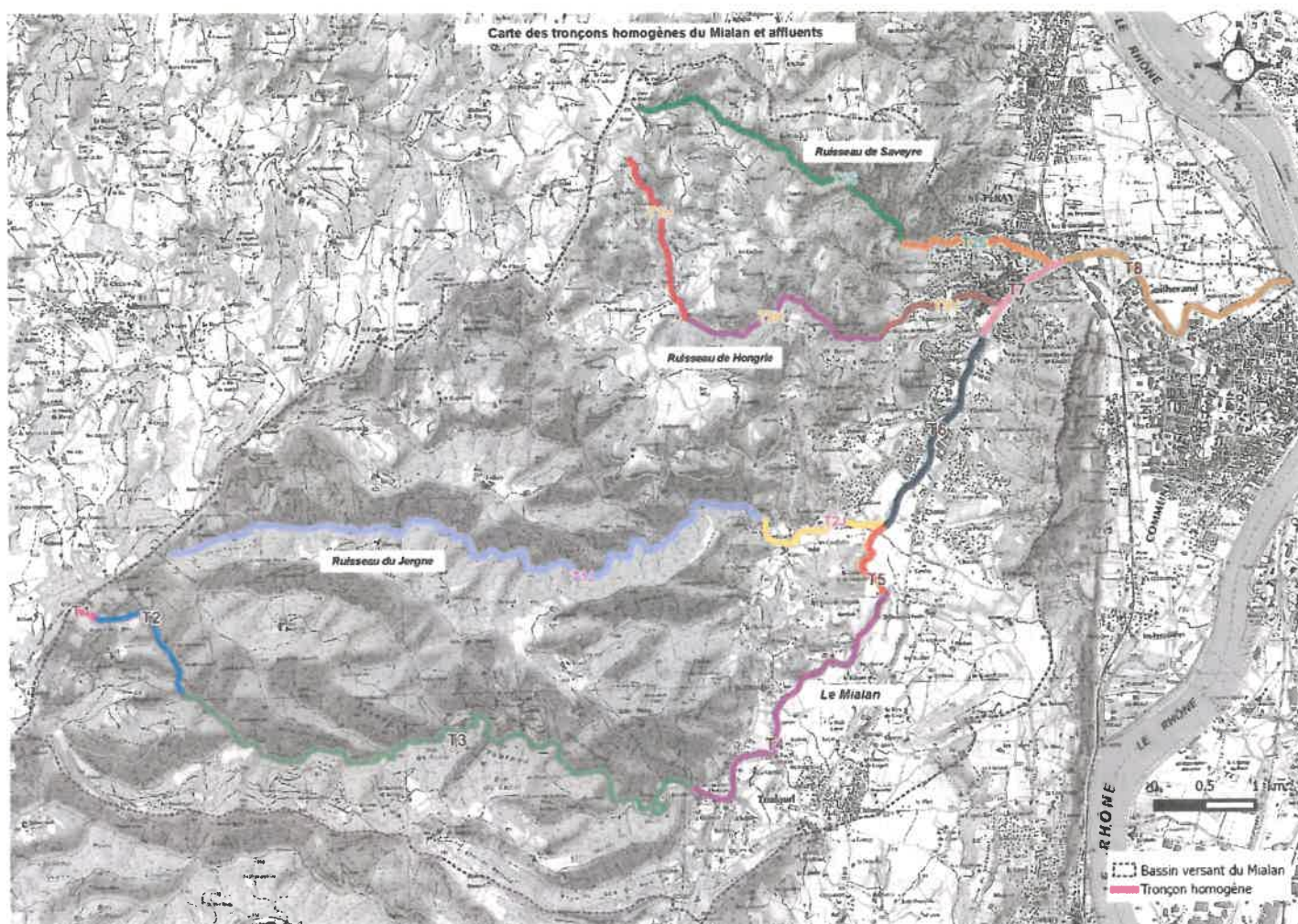
Le plan d'entretien du Mialan a été validé fin 2015 pour une durée de 4 ans. L'objectif principal est de favoriser l'écoulement des eaux de crues et de limiter la formation d'obstacles (embâcles) tout en respectant le fonctionnement naturel de la rivière.

Ce plan est réalisé afin de se substituer au propriétaire riverain et pallier à ce manque d'entretien. La prise en charge de l'entretien de la rivière par les collectivités publiques nécessite une procédure administrative obligatoire et préalable de Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

3) Les actions réalisées

3.1) Actions du plan d'entretien

Un état des lieux a été réalisé et le cours d'eau a été découpé en tronçons.



Suite à cette étape, des enjeux ont été définis pour déterminer les niveaux d'entretien de la végétation. La méthode suivie est proposée par l'Agence de l'eau.

Niveau d'entretien		Entretien du boisement de berge R = ripisylve	Enlèvement du bois mort E = embâcle	Nom
Niveau d'entretien croissant	Niveau 0	Non-R0	Non-E0	R0E0
	Niveau 1	Non-R0	Sélectif-E1	R0E1
	Niveau 2	Fréquent-R1 (3 à 5 ans)	Non à systématique-E0 à E2	R1
	Niveau 3	Très fréquent-R2 (1 à 3 ans)	Non à systématique-E0 à E2	R2


La prise en compte de tous ces éléments a permis de dresser le plan de restauration suivant :

TRONÇON	Niveau d'urgence	Niveau d'entretien	Année 1 (2016)	Année 2 (2017)	Année 3 (2018)	Année 4 (2019)
Mialan						
1	1	R0/E0				
2	1	R0/E0				
2	1	R0/E0				
4	3	R1/E1	R			
5	3	R2/E2	R			
6	2	R1/E1		R		
7	2	R1/E1	△	△	△ R	△
8	2	R1/E1				R
Ruisseau du Jergne						
1J	1	R0/E0				
2J	3	R1/E1	R			
Ruisseau du Merdary						
1H	1	R0/E0				
2H	1	R0/E0				
3H	2	R1/E1			R	
Ruisseau de Saveyre						
1S	1	R0/E0				
2S	2	R1/E1			R	


Linéaire total du Mialan et affluents = 39 030 m

Linéaire du Mialan et affluents restauré = 15 330 m

Légende

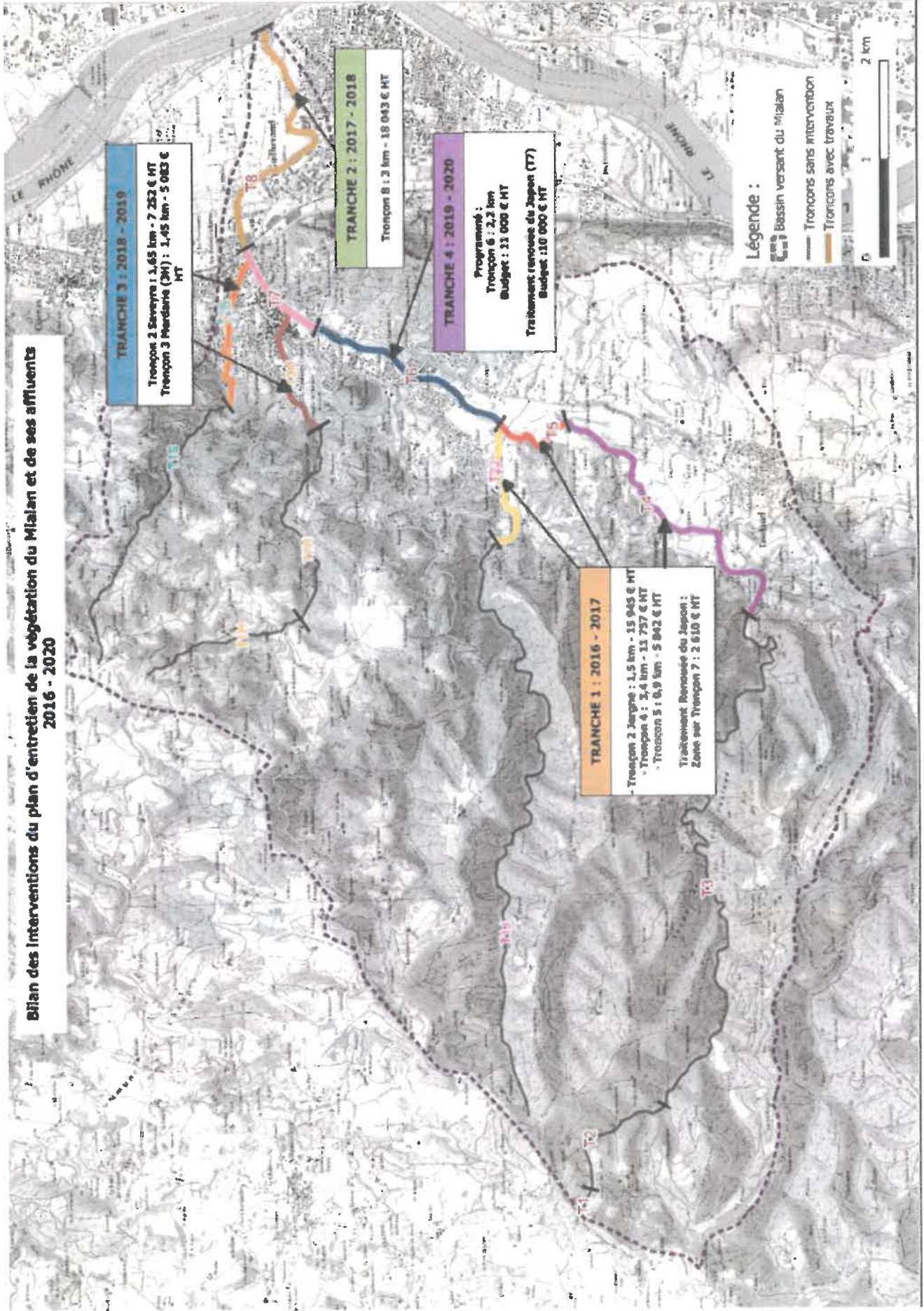
 Travaux de Restauration (R)

 Travaux d'Entretien (E)

 Intervention sur les plantes envahissantes

Les travaux ont été réalisés conformément au programme établi.

**Bilan des interventions du plan d'entretien de la végétation du Mialan et de ses affluents
2016 - 2020**



Photos tronçon 4 :



Photos tronçon 5 :



Photos tronçon 8 :



Photos tronçon Jergne :





Photos tronçon Merdarie :



Photos tronçon Saveyre :



3.2) Les actions complémentaires

En plus du plan d'entretien, des semaines de travail complémentaires sont exécutées par des brigades d'insertion. Huit semaines ont été réalisées depuis 2016 pour faucher la renouée du Japon et débroussailler certaines parties de la rivière en complément du plan d'entretien.

4) La compétence GEMAPI

La loi NOTRE du 7 août 2015 précise la compétence GEMAPI et prévoit son transfert automatique aux EPCI.

Dans une logique de bassin versants, les communautés de communes s'organisent et confient cette compétence aux syndicats disposant de la technicité.

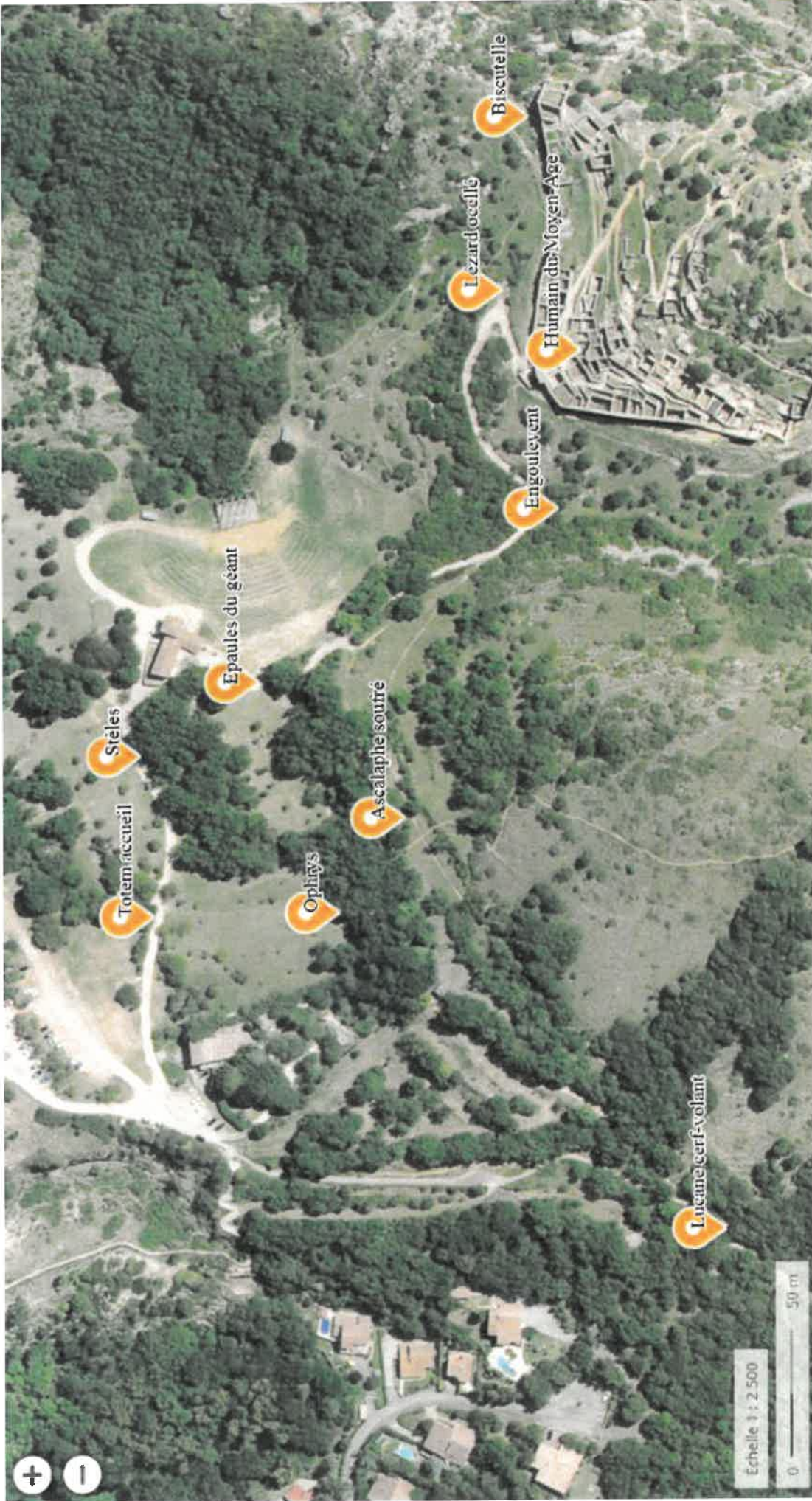
A compter du 1^{er} janvier 2021, le Mialan est intégré dans le périmètre du Syndicat Eyrieux Clair. Les actions d'entretien engagées seront alors prolongées par ce syndicat.

L'année 2020 sera consacrée à l'élaboration du bilan du plan d'entretien. A défaut de prorogation de la DIG, seuls les tronçons bordés par des espaces publics pourront faire l'objet de travaux d'entretien.

(2/2)

Annexe point info sur le sentier thématique
des Passifs de Grusol

Localisation du sentier d'interprétation



Totem d'accueil

Grand panneau en inclusion résine avec découpe arrondie

Dimension : 2m30 hauteur

2m20 largeur à sa base

SUR LES ÉPAULES DU
GÉANT
DE CRUSSOL

A la découverte
des refuges secrets



HÉ, TOI ! OUI TOI,
VIENS... APPROCHE ...

J'apprends de vous au gré de mon regard.
Je suis le géant Crusol. Telle une fontaine
de calcaire, j'ai émergé au-dessus de la vallée
du Rhône, bien avant les humains, bien avant
les dinosaures, alors que les montagnes du Vercors
surpassaient des profondeurs.

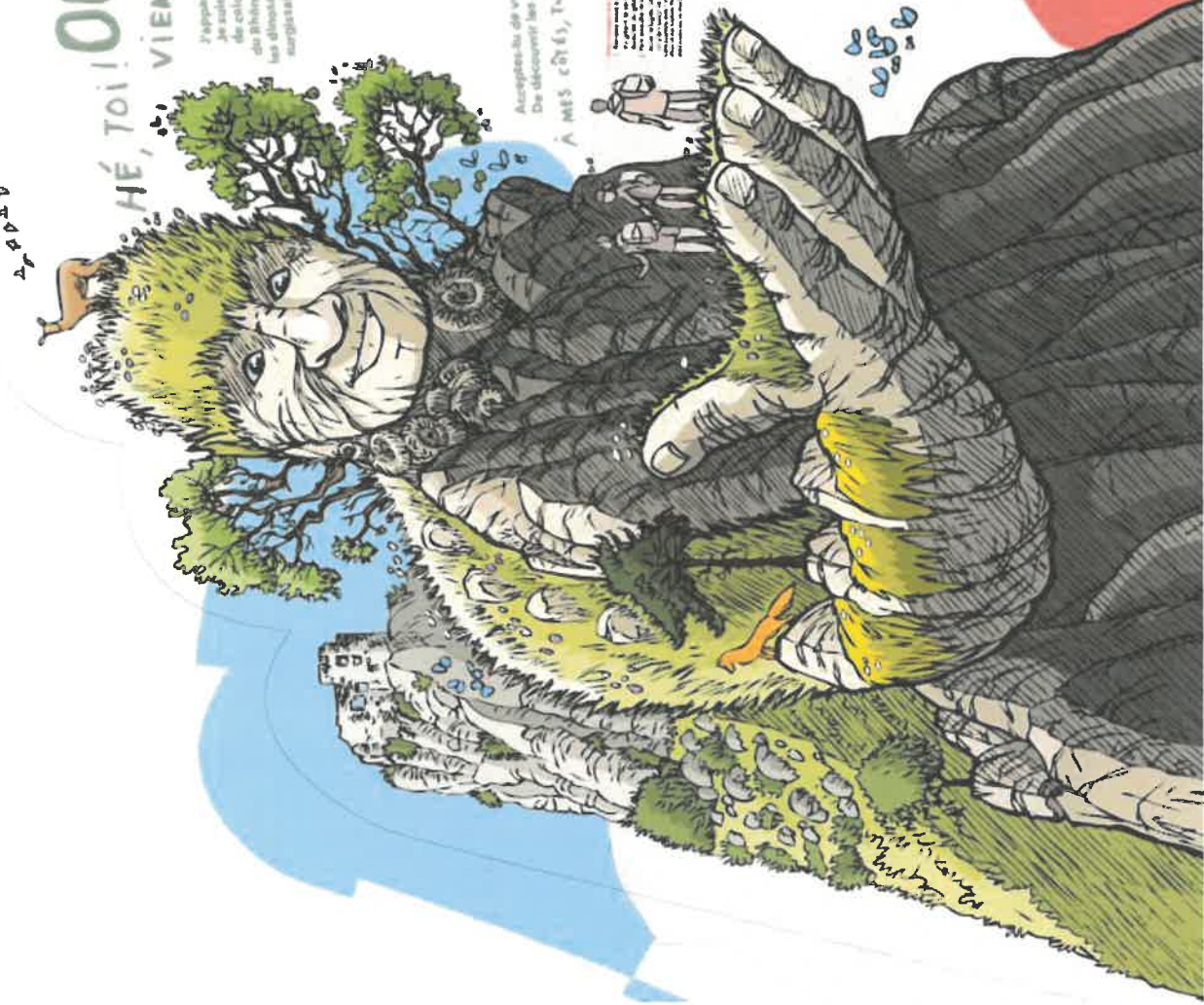
Sais-tu où tu prends tes jus ?
Tu marches sur les racines de la
Terre accumulées à travers les siècles.
Tu accables à mes auditeurs dans
lesquelles je protège les vivants,
dépôts toujours.

Mais je me sens inquiet face
aux humbles du monde. Je veux
te transmettre mes connaissances,
te faire partager mon savoir
l'édifier avec richesse pour que soient
les intergénéralités ensemble.

Acceptes-tu de voyager sur mes épaules ?
De découvrir les sites qui se sont réfugiés sur mes genêts ?

À MES CÔTÉS, TU VIENDS UN TEMPLE INOUBLIABLE

Crusol est le géant de la vallée du Rhône. Un géant qui a émergé au-dessus de la vallée du Rhône, bien avant les humains, bien avant les dinosaures, alors que les montagnes du Vercors surpassaient des profondeurs.



Stèles

7 stèles en pierre calcaire gravée avec texte et illustration

140 millions d'années

Au commencement de ma vie,
un empilement de couches de sédiments marins
une accumulation dans une mer tropicale.



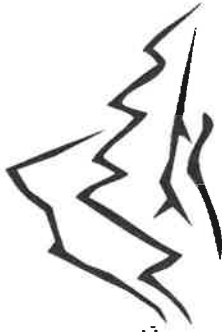
25 millions d'années

La croûte continentale déchirée,
une vallée profonde se crée,
le fleuve Rhône pourra un jour s'écouler.



15 millions d'années

Des profondeurs, lentement j'émerge.
Entrechocs, chevauchements des plaques continent.
montagne de calcaire, je m'élançe vers le ciel.



5 millions d'années

La mer remonte une dernière fois la vallée
Des blocs de calcaire à jamais séparés,
Crussol, géant de pierre, j'apparais.



Exemple
de stèles
gravées

1 million d'années

Des glaciations se succèdent.
Effritent, cisèlent, façonnent,
Mon calcaire sans cesse érodé.



400 000 ans

Le vent souffle encore et encore.
L'eau frappe, goutte après goutte.
Inlassablement, je suis sculpté.



10 000 ans

Les humains s'installent, me voici habité.
A jamais, ils me transformeront.
Leurs empreintes sont gravées.

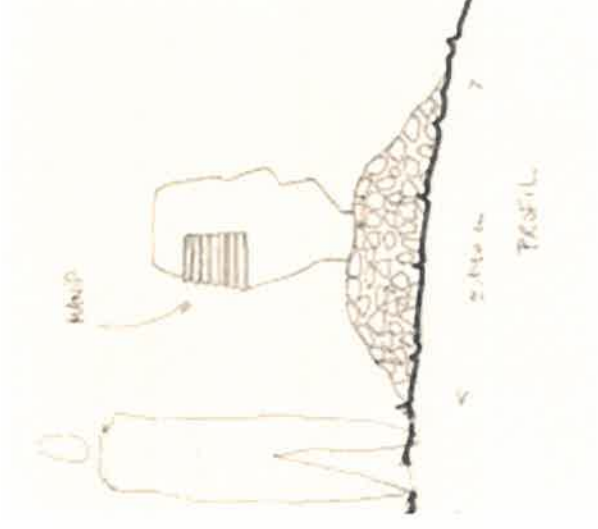
illustration
à terminer

Epaule du géant

Les épaules du géant seront en pierre, sous forme d'un muret d'une hauteur moyenne de 30 cm, évoquant l'ondulation des épaules. La tête est en pierre calcaire sculptée.

Dimensions : 90 cm de haut * 60 cm de profondeur * 60 cm de largeur.

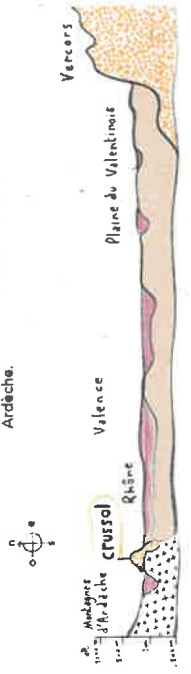
Dans la tête, une manipulation permet de découvrir des contenus sous forme de différentes plaques amovibles en inclusion résine.





UN ÎLOT DE CALCAIRE

Te voici sur mes épaules. Avec mes 406 m de hauteur et mes 4 km de long, je suis un îlot de calcaire, posé dans la vallée du Rhône et adossé aux montagnes granitiques du nord Ardèche.



Admire, au loin le massif du Vercors et les Alpes, et juste en dessous le Rhône qui serpente dans la vallée - sais-tu qu'en des temps lointains ce fleuve me contournait par l'ouest ? Maintenant, laisse-moi te conter mes richesses...

- calcaires
- argilles
- molasses
- formations granitiques, gneiss, et autres formations

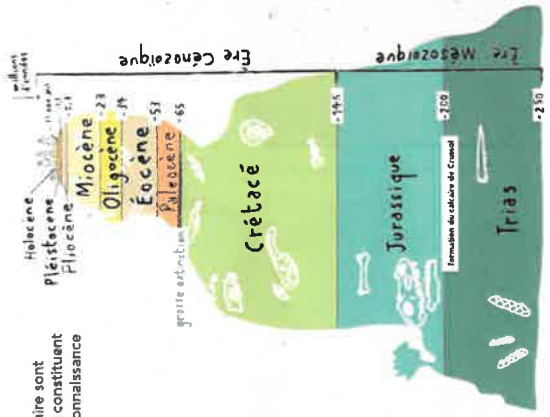


UN RÉSERVOIR DE CONNAISSANCE

Dans mes couches de calcaire sont conservés des vestiges qui constituent un immense réservoir de connaissance sur l'histoire de la Terre.

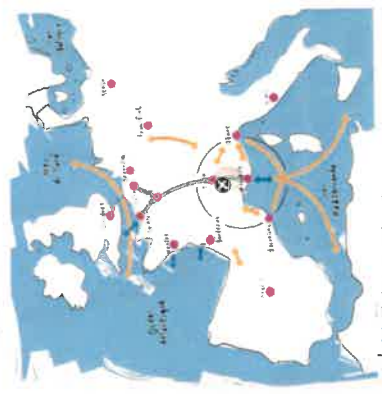
Pendant des centaines de millions d'années, des sédiments se sont déposés en strates superposées, emprisonnant toute l'histoire de la Terre et des êtres vivants qui l'ont peuplée.

Aujourd'hui, ces strates sont comme les pages d'un livre d'histoire. Si ce n'est que nous lisons en premier les dernières pages, celles de l'époque actuelle. Les plus anciennes se trouvent au-dessous. Imagine tout ce qu'il y a sous tes pieds !



UNE FORTERESSE à la croisée des chemins

Pour les humains, comme pour les animaux, la vallée du Rhône a toujours été l'un des meilleurs couloirs de migration. Depuis la préhistoire, elle est un axe majeur de circulation entre la méditerranée et l'Europe du Nord.



J'ai toujours été cette forteresse de calcaire surplombant la vallée, au carrefour des voies de communication. J'étais un véritable belvédère, duquel les humains pouvaient voir loin et observer. Ainsi, j'ai joué un rôle stratégique pour le commerce et en temps de guerre.



UN REFUGE POUR LES HUMAINS à travers les âges

Mon positionnement en promontoire sur la vallée, mon relief creusé de grottes et la nature de ma pierre calcaire ont fait de moi un refuge pour les Humains à travers les âges.

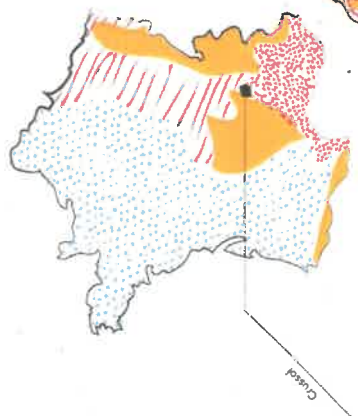


- 1 Outil en silex, Préhistoire
- 2 Poignard en bronze, Âge de Bronze
- 3 Fragments de poterie romaine, Antiquité
- 4 Épave d'un chariot antique, Moyen Âge
- 5 Château de Crustal, Moyen Âge

Ils ont laissé des traces à toutes les époques : citadelle, tour, oppidum, grottes... Avec le massif voisin de Soyons, nous avons été habités par des humains en continu sur plus de 100 000 ans, de l'homme de Neandertal à nos jours ! Et je t'accueille encore aujourd'hui dans un lieu tranquille et reposant.



UN MORCEAU DE MÉDITERRANÉE au nord de la vallée du Rhône



Ma position géographique et ma nature calcaire font de moi un lieu de vie idéal pour beaucoup d'espèces animales et végétales aimant la chaleur. Je suis un avant-poste de la Méditerranée, avec mes paysages de pelouses sèches et de châteaux verts. Ne suis-je pas appelé le 'montagne aux orchidées' ?

- climat : océanique
- continental
- méditerranéen



UN GÉANT SOUS PROTECTION

Je suis précieux car dans mes roches des vestiges exceptionnels sont encore prisonniers. J'ai enfoui dans mes profondeurs des secrets archéologiques, paléontologiques et géologiques. J'abrite aussi, en surface, des milieux naturels et des espèces menacés : un potentiel d'émerveillement de ressourcement. Tout est trésor : c'est passionnant !



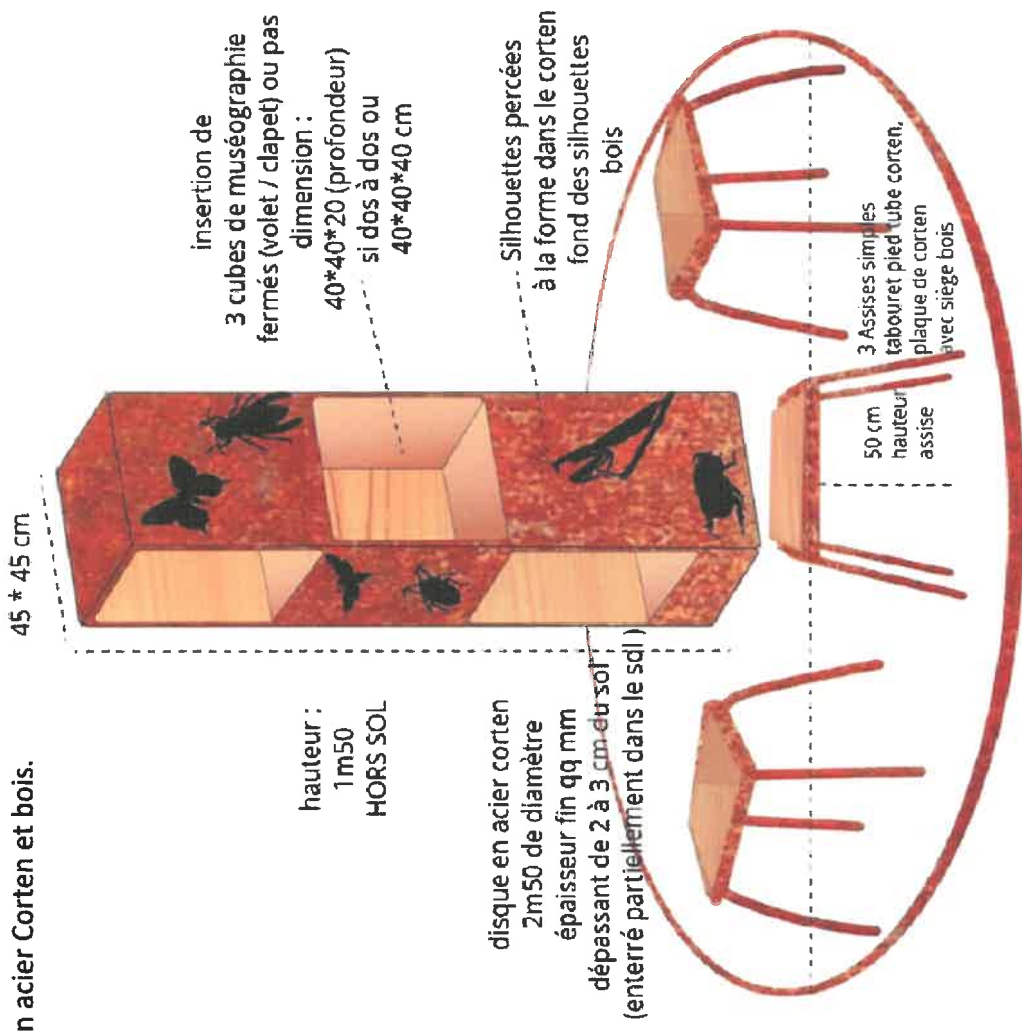
- Espace Natura 2000 de l'Observatoire de l'Écluse - zone remarquable par sa diversité biologique, patrimoniale et géologique
- Site Natura 2000 'Le Rhône et ses rives' - zone remarquable par sa diversité biologique et ses paysages remarquables
- Site Natura 2000 'Le Rhône et ses rives' - zone remarquable par sa diversité biologique
- Site Natura 2000 'Le Rhône et ses rives' - zone remarquable par sa diversité biologique
- Site Natura 2000 'Le Rhône et ses rives' - zone remarquable par sa diversité biologique

Tu connais d'ormais tous mes secrets... enfin presque. À l'occasion, tu pourras même un plan que j'ai élaboré et que j'ai écrit sur les rives du Rhône.

Stations refuge

Principe de base décliné selon chaque station :

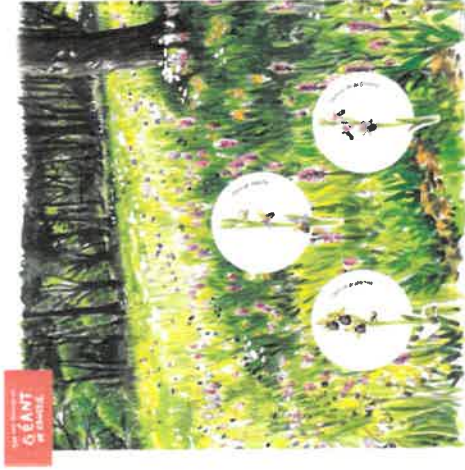
- le « refuge » est délimité par un espace circulaire au sol de 2m50 de diamètre, matérialisé par un cercle en acier Corten enterré à fleur de sol ;
- structure en acier Corten creusé et travaillé pour le décor de la station, hauteur maximale hors sol de 1m50 ;
- 2 ou 3 cubes en bois fixés sur la structure et empilés de manière différente selon les stations ; les contenues et les manipulations se trouvent à l'intérieur ;
- sur certaines stations des assises sont prévues, en acier Corten et bois.



Station 1 : ophrys

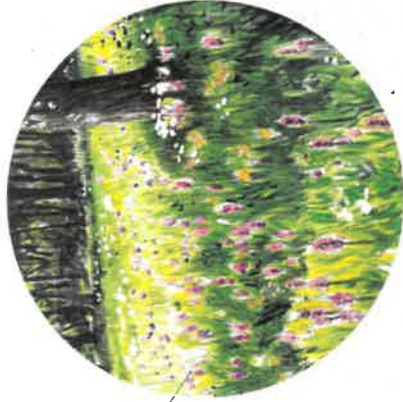
- Découverte du personnage :

On découvre une illustration de pelouse avec des volets découvrant 3 ophrys



500 1000
GÉANT
DE CHAUSSAIL

QUI SUIS-JE ? Je suis un **ophrys**, de la famille des orchidées. Je fais partie des dizaines d'espèces présentes sur Crussol : pas facile de nous différencier.



OU EST CE QUE J'HABITE ? Je m'installe sur ces belles pelouses calcaires sèches et enscieillées.

POURQUOI T'AI TROUVÉ REFUGE ICI ? Je profite du microclimat méditerranéen et des insectes pollinisateurs qui y vivent.

LES MENACES QUI PRÉSENTENT UN MOI ? J'ai de plus en plus de mal à trouver des lieux de vie ; les pelouses sèches, souvent entretenues par le pâturage, tendent à disparaître. Chaque année, les insectes pollinisateurs sont de moins en moins nombreux, mettant en péril ma reproduction et donc ma survie.

500 1000
GÉANT
DE CHAUSSAIL

MA STRATÉGIE ? Comme je ne peux pas bouger pour me reproduire, je compte sur les insectes. Au printemps, je charme de jeunes abeilles mâles : mon labelle (grande pétale), imite le corps d'une femelle abeille et je diffuse une odeur attractive.



Attirés, les mâles tentent de s'accoupler, et lorsqu'ils se posent sur moi, je dépose sur leur corps un sac de pollen. Ils recommencent plusieurs fois, emportant et distribuant mes pollens sur d'autres ophrys : c'est ainsi que je peux me reproduire.

commentaire !!

Dans ma famille, chaque fleur est adaptée à un insecte pollinisateur. **Assemble les différentes fleurs avec leurs insectes associés.** Et admire les nombreuses stratégies que nous utilisons pour les attirer !



exemple

- Manipulation :

Un système rotatif vertical afin de réunir la fleur avec le pollinisateur et la stratégie utilisée par la plante.

Station 2 : lucane

- Découverte du personnage :

Diorama sculpté en bois le montre caché vacant à ses activités



exemple



QUI SUIS-JE ?

Je suis un **lucane cerf-volant**, un insecte de la famille des coléoptères. Je dois mon nom de cerf-volant à mes grandes et puissantes mandibules en forme de bois de cerf portées par les mâles. Je suis le plus grand coléoptère d'Europe.

OU EST CE QUE

J'HABITE ? Je vis dans cette belle forêt de chênes. Je niche dans les cavités des arbres morts, ou dans de vieilles souches tombées par terre.



POURQUOI J'AI TROUVÉ REFUGE ICI ? Je trouve de vieux arbres, qui se font hélas de plus en plus rares. Je me nourris de la sève qui s'écoule des arbres et mes larves grignotent le bois mort pourrissant.

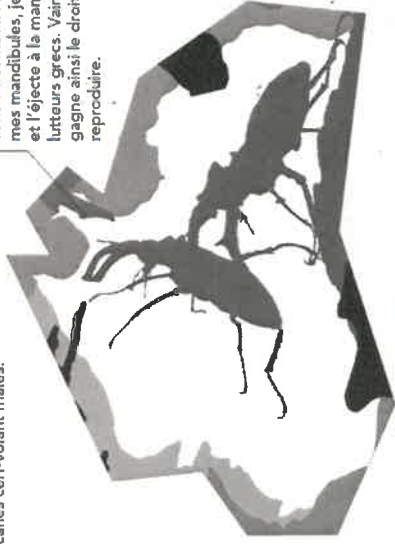


LES MENACES QUI PÈSENT SUR MOI ?

Je ne trouve plus assez d'arbres morts dans lesquels m'installer. Je dois aussi me défendre des oiseaux qui m'attaquent et contre d'autres lucanes cerf-volant mâles.

MA STRATÉGIE ?

Lorsqu'un mâle concurrent entre dans mon territoire ou s'approche d'une femelle que je convoite, je me lance dans un combat. Armé de mes mandibules, je l'attrape et l'éjecte à la manière des lutteurs grecs. Vainqueur, je gagne ainsi le droit de me reproduire.



© 2006-2017 Z

Combats au côté du lucane cerf-volant pour chasser son concurrent.
Pour cela, utilise les mandibules.

- Manipulation :

Une manipulation permettant d'actionner les mandibules pour aider le lucane à se défendre contre les autres mâles.

Station 3 : ascalaphe

- Découverte du personnage :

1 image de présentation dans son milieu



Sur les bords de
GÉANT
de Chausil.

QUI SUIS-JE ? Je suis l'**ascalaphe soufré**, un très bel insecte. Je suis un papillon qui a emprunté ses ailes à une libellule... Une chose est sûre, je brille de mille feux avec mes ailes jaune vif.



OÙ EST CE QUE J'HABITE ? J'adore les milieux lumineux, herbeux, comme les pelouses sèches, et les éboulis rocheux.

POURQUOI J'AI TROUVÉ REFUGE ICI ? J'aime le soleil et sa chaleur. Plus il fait chaud, plus rapide est mon vol !

Sur les bords de
GÉANT
de Chausil.

LES MENACES QUI PÈSENT SUR MOI ? Je reste prudent, car je dois fuir mes prédateurs. Les oiseaux me guettent.

MA STRATÉGIE ? Le matin, je me repose sur les fleurs, ou agrippé aux grandes herbes, mes ailes écartées. J'attends que la température monte pour aller chasser. Au-delà de 30°C, mon vol devient fulgurant et ma distance de fuite dépasse 5 mètres.

Point de nectar pour moi au menu, mais d'autres insectes, des mouches que je chasse en plein vol avec une grande agilité.



femelle au pond

ascalaphe n°3

Fais monter la température sur la jauge,
et repère le moment où l'ascalaphe s'envole.

- Manipulation :

Pousser une jauge pour simuler l'augmentation de la température afin de déployer les ailes de l'ascalaphe qui peut partir en chasse.

Station 4 : engoulevent

- Découverte du personnage :

Image lenticulaire sur laquelle on voit apparaître / disparaître l'engoulevent



Qui suis-je ? Je suis un **engoulevent**, un oiseau actif à l'aube et au crépuscule. La journée, je reste immobile et invisible. J'ai un plumage semblable à une écorce, mêlant du gris, du beige et du brun. Cela me permet de me camoufler efficacement.



Où est-ce que j'habite ? La belle saison, je vis dans les pelouses sèches et dans les forêts.

Pourquoi j'ai trouvé refuge ici ? Je me sens protégé et tranquille, car la végétation du massif est idéale pour mon camouflage. Je trouve aussi des insectes que je chasse en vol à la nuit tombée pour me nourrir.



LES MENACES QUI PÈSENT SUR MOI ? Des petits mammifères ou des gros oiseaux cherchent à me manger ; les humains écrasent parfois mes œufs. Je subis aussi la baisse du nombre d'insectes.



MA STRATÉGIE ? Mon plumage mimétique me permet de me fondre dans la végétation et de passer inaperçu. En cas de menace, je m'aplatis au sol les yeux presque clos, ni vu ni connu ! Si le danger est trop grand, je m'enfuis à tire d'aile.

cartouche N°2

À la tombée de la nuit, je « chante » souvent assez longuement pour signaler mon territoire. Mon chant est très particulier et très sonore. **Écoute...**

- Manipulation :

Actionner une manivelle pour écouter le chant caractéristique de l'engoulevent pour marquer son territoire.

Station 5 : lézard ocellé

- Découverte du personnage :

1 image de présentation dans son milieu



San 111 - **GEANT** DE CHAUSSE

QUI SUIS-JE ? Je suis le plus grand lézard d'Europe, je peux atteindre jusqu'à 70 cm de long. Je suis reconnaissable à mes flancs ornés d'ocelles : des tâches bleues bordées de noir. Je leur dois mon nom : le **lézard ocellé**.



OÙ EST CE QUE J'HABITE ? Je vis dans les pelouses sèches, surtout dans les endroits pierreux. J'aime me glisser dans les éboulis ou dans des trous pour me cacher.

POURQUOI J'AI TROUVÉ LE FUGER ? Ici, je trouve les nombreux abris dont j'ai besoin et des endroits ensoleillés pour réchauffer mon corps et attraper des insectes.

San 111 - **GEANT** DE CHAUSSE

LES MENACES QUI PRÉSENTENT SUITE MOI ? J'ai de plus en plus de difficultés à trouver des espaces ouverts sans prédateurs où je dispose de plusieurs cachettes.



Est-ce que tu peux repérer mes prédateurs aussi vite que moi ?
 Pour cela, regarde dans les jumelles, et repère ce qui pour moi est un danger - ou ce qui est bon à manger !

contourne n°15

- Manipulation :

Voir avec les yeux du lézard, dans une fausse jumelle différentes situations dangereuses ou pas.



Station 6 : biscutelle

- Découverte du personnage :

On découvre 2 images



LES 115 ÉPIQUES DE
GÉANT
ET CHUVAZIL

Qui suis-je ? Je suis une fleur de la même famille que le chou ou le colza. Je me nomme **biscutelle à feuille de chicorée**. J'ai des graines en deux parties ("bis") et mes feuilles, dentées et très velues, ressemblent à celles de la chicorée. Mes fleurs sont assez grandes, de couleur jaune vif.

Où est-ce que j'habite ? J'aime particulièrement les sols calcaires, quasi nus, et la chaleur du Sud.

Pourquoi j'ai trouvé refuge ici ? Je vis sur la roche, où nulle autre graine n'oserait s'aventurer.

Les menaces qui pèsent sur moi ? Je me sens menacée par l'arrivée d'autres plantes qui me prennent très vite ma place et m'empêchent de pousser.

Ma stratégie ? Je choisis les années où mes graines peuvent germer : lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables pour moi, je laisse mes graines en dormance, j'attends l'année suivante pour germer et encore une autre année, si nécessaire.

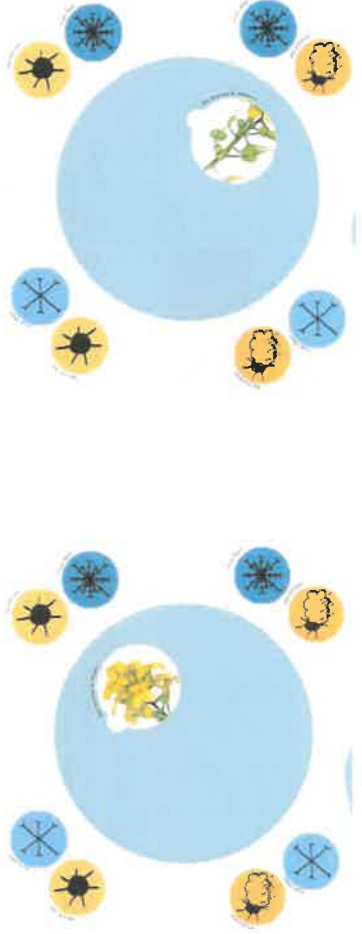


Vais-je fleurir cette année ? Consultez le conseil n°6

Cherchez les conditions nécessaires pour que mes graines puissent germer, en faisant tourner le disque !

- Manipulation :

Réunir les conditions pour qu'elle puisse germer en tournant un disque pour trouver la situation favorable.



Station 7 : personnage du moyen-âge

- Découverte du personnage :

On découvre 1 forgeron en acier corten grandeur nature avec une illustration



QUI SUIS-JE ?

Mon métier était **forgeron**.
Je vivais dans l'enceinte des remparts, avec plus de 700 personnes. Protégés par les soldats, nous étions de nombreux artisans et commerçants à travailler à l'intérieur.

OU EST CE QUIZ

J'habite ? Je vivais dans cette citadelle, appelée La Villette, qui a compté plus de 150 habitations.



POURQUOI J'AI TROUVÉ REFUGE ICI ?

La montagne de Crussol dominait cette immense plaine : d'ici, nous apercevions un carrefour de routes, et cela nous permettait d'avoir une position stratégique et sécurisée, tout en bénéficiant des nombreux échanges commerciaux.



LES MENACES QUI PESSENT SUR MOI ?
J'avais peur des attaques, des invasions, des pillages.

MA STRATEGIE ?

La citadelle a été installée sur ces falaises pour que nous puissions voir arriver les agresseurs de loin. Ce promontoire rocheux nous permettait d'avoir une défense naturelle efficace, sur laquelle nous avions bâti des remparts. Aujourd'hui, tu te trouves dans les vestiges de cette citadelle avec au-dessus les ruines du château, qui sont à protéger pour comprendre l'histoire humaine de ces lieux.



consigne n°7

Tu es chargé de surveiller la vallée du Rhône pour repérer les assaillants.

Cherchez-les dans la longue-vue



- Manipulation :

Regarder dans une fausse longue vue pour voir des pillards arriver au loin.

